





Légende :

-  Éolienne totalement non visible du projet de Sole de Fours
-  Éolienne partiellement ou totalement visible du projet de Sole de Fours
-  Parc existant ou accordé
-  Parc en projet

Vue 60 : Depuis le bourg de Belloy-en-Santerre

Particularité : Vue proche, vue depuis le Santerre, vue depuis un espace habité, vue dynamique et statique

Commentaire : Au cœur de Belloy-en-Santerre, l'urbanisation est relativement dense ne permettant pas au regard de glisser sur des horizons lointains.

Depuis ce point de vue, malgré cette densité bâtie, la proximité du projet de Sole de Fours permet de percevoir, au-dessus des toitures, quelques éoliennes du projet. Ces éoliennes sont néanmoins dans des échelles similaires aux éléments du premier plan (poteau) limitant l'effet écrasant et par conséquent l'incidence visuelle.

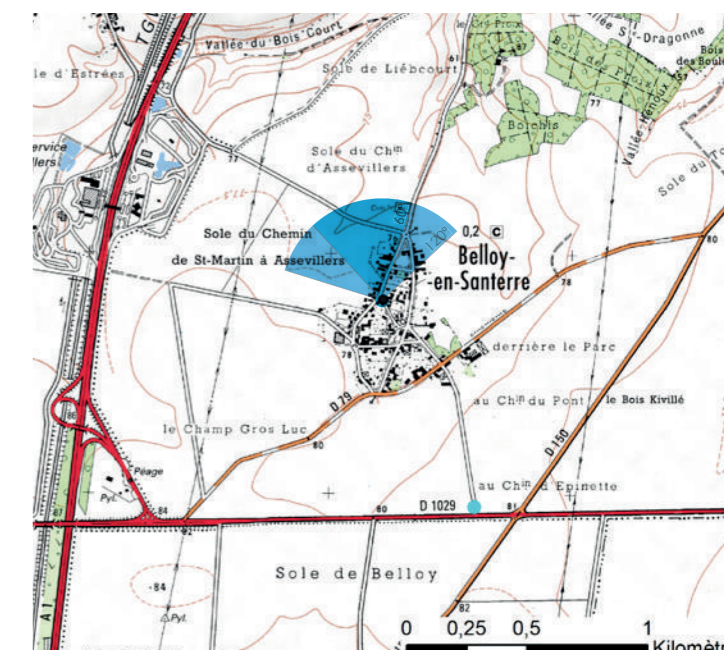
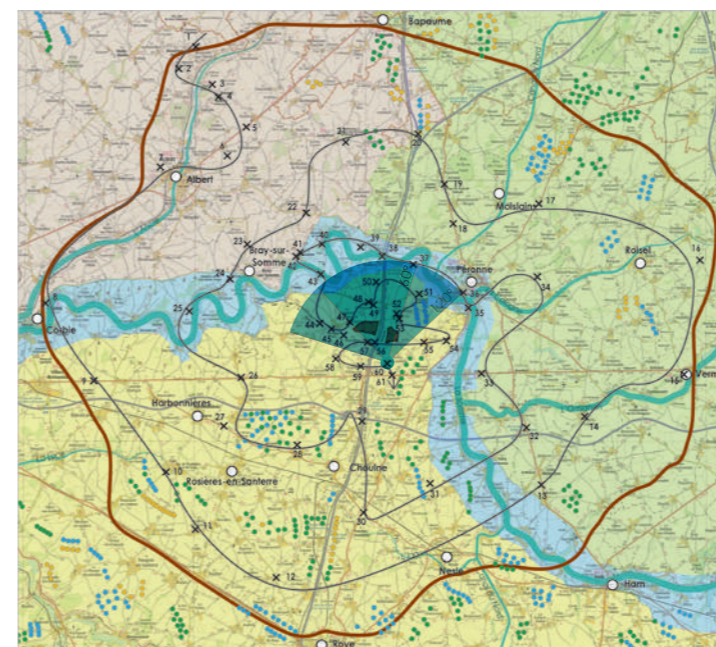
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 119 m, Pale 61 m, Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 1,54 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3,28 km

Nombre d'éoliennes visibles : 4



Photomontages réalisés par Vu d'ici






Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

 Éolienne totalement non visible du projet de Sole de Fours

 Éolienne partiellement ou totalement visible du projet de Sole de Fours

 Parc existant ou accordé

 Parc en projet

11 *Parc Eolien la Couturelle*

12 *Parc Eolien Jazeneuil Energies*

13 *Parc Eolien Iberdrola Renovables Nurlu*

27a *Parc Eolien des Hauts de Combles*

Vue 61 : Depuis l'entrée Sud de Belloy-en-Santerre, sur la RD1029

Particularité : Vue proche, vue depuis le Santerre, vue depuis une entrée de bourg, voie fréquentée, vue dynamique

Commentaire : La D1029 permet d'offrir de belles ouvertures frontales et latérales sur le paysage du Santerre donnant ainsi à voir les éléments qui le composent telles que les éoliennes, les pylônes, les bosquets et les bourgs ceinturés d'une végétation comme ici à hauteur de Belloy-en-Santerre. Depuis cette intersection avec la D1029, le projet se perçoit en totalité au-dessus de la silhouette de Belloy-en-Santerre. Il se lit comme étant composé de deux groupes de 4 éoliennes disposées en carré créant un dialogue entre ces deux groupes similaires. Néanmoins, le projet entre en concurrence visuelle directe avec la silhouette et plus particulièrement l'église, aujourd'hui peu visible à cause de la végétation. Un effet écrasant peut aussi être identifié.

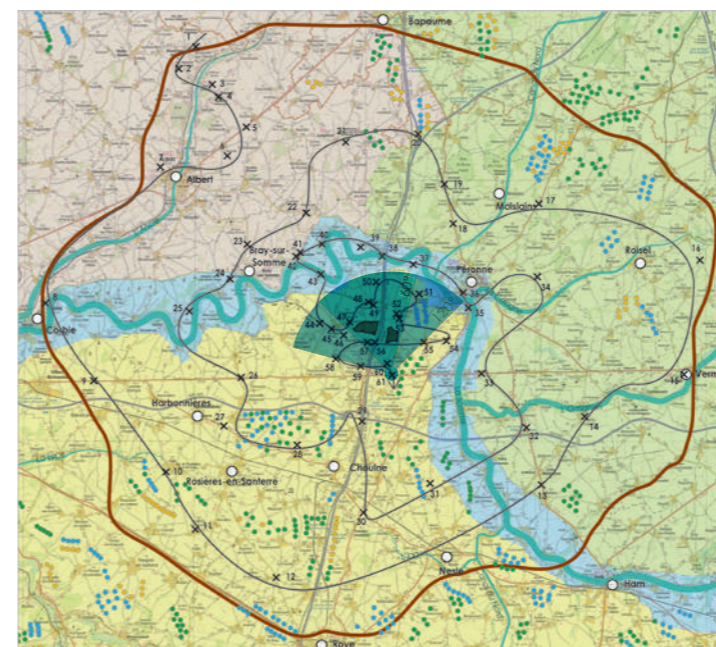
Éoliennes:

Dimensions des éoliennes : Mât 119 m, Pale 61 m, Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 2,41 km

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4,22 km

Nombre d'éoliennes visibles : 8



Photomontages réalisés par Vu d'ici





Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

8.3 Analyse spécifique de la saturation visuelle

L'analyse de la saturation visuelle est réalisée selon deux échelles d'analyse. La première considère les bourgs situés entre 5 et 10km du projet et la seconde, considère les bourgs situés à moins de 5 km du projet de Sole de Fours.

Pour chacun de ces points, une approche analytique est faite de manière graphique : sur une visibilité théorique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, excepté le relief, l'angle de l'horizon intercepté par chacun des parcs du bassin éolien concerné est représenté sur un diagramme circulaire (sur la carte ci-après). À noter que ces diagrammes prennent bien en compte les parcs et projets situés en dehors du cadre des cartes présentée ci-après.

L'analyse se base sur une quantification des effets au travers de deux indices, à savoir :

- L'indice d'occupation d'horizon** correspond à la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens (ici, toute l'étendue du parc est considérée, pas seulement l'encombrement physique des pales), depuis un point de vue pris comme centre. On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes mais permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encercllement.
- L'indice d'espace de respiration** est défini comme le plus grand angle continu sans éolienne. L'interprétation des résultats obtenus à partir de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard. Dans une optique maximisante, un angle sans éolienne de 160 à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

Les différents seuils fixés sont issus de l'étude "Éoliennes et risques de saturation visuelle" réalisée par la DIREN Centre en 2007.

Pour chaque bourg et hameau étudié, les projets considérés sont ceux situés au maximum à 10 km du centre de référence choisi. Les éoliennes des projets au-delà de 10 km seront surement visibles, mais leur taille perçue n'est pas significative par rapport aux machines localisées à moins de 10 km.

Dans un premier temps, les indices prendront uniquement en compte les parcs éoliens existants, accordés ou en instruction. Les indices seront calculés dans un second temps avec l'emprise du projet de manière à analyser l'incidence du projet de Sole de Fours sur le paysage où l'éolien est déjà très présent.

8.3.1 Les bourgs situés entre 5 et 10km du projet

Les tableaux ci-dessous récapitulent les résultats obtenus pour les différents indices sur chaque bourg.

Vert : Résultat au-dessus des seuils fixés

Jaune : Résultat compris entre le seuil "planché" et "plafond" ou proche (à 5°) du seuil maximal

Rouge : Résultat au-dessus (occupation de l'horizon) ou en dessous (espace de respiration) des seuils

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (sans le projet)											Observations
	Hordecourt-aux-Bois	Maurepas	Curfu	Hem-Monacu	Cléry-sur-Somme	Rouchavennes-Bergen	Allaines	Bussu	Péronne	Doingt	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	19,8	14,8	0	0	10,44	0	0	0	21,1	0	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 Km depuis le centre du bourg (en °)	39,4	35,5	30,8	42,6	36,8	55,4	52,6	59,3	21,4	39,3	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	59,2	50,3	30,8	42,6	37,2	55,4	52,6	59,3	42,5	39,3	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	189,0	166,0	228,4	187,8	146,8	115,5	110,1	135,8	164,9	140,0	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (avec le projet)											Observations
	Hordecourt-aux-Bois	Maurepas	Curfu	Hem-Monacu	Cléry-sur-Somme	Rouchavennes-Bergen	Allaines	Bussu	Péronne	Doingt	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	19,8	14,8	0	0	10,44	0	0	0	21,1	0	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 Km depuis le centre du bourg (en °)	48,5	45,3	42,3	51,5	41,1	64,8	58,3	60,9	38,4	47,2	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	68,3	60,1	42,3	51,5	51,6	64,8	58,3	60,9	59,5	47,2	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	166,2	140,6	199,6	170,0	117,6	115,5	110,1	135,8	164,9	140,0	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Analyse comparative des indices pour les bourgs du quart Nord de l'aire d'étude avant et après la mise en place du projet

Sur les dix bourgs du quart Nord de l'aire d'étude, l'évolution entre l'absence du projet et son installation est peu significative. En effet, la plupart du temps, les indices ne varient pas ou très peu puisque le projet s'implantent sur l'horizon relativement proches des parcs existants, en projet ou accordés. Ainsi, l'espace de respiration ne diminue que très peu. Seul le bourg de Maurepas présente une légère saturation puisqu'un des indices bascule en-deçà du seuil souhaité mais largement au-dessus du seuil minimal. Par conséquent, sur le quart Nord, **l'incidence du projet est très limitée.**

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (sans le projet)											Observations
	Mesnil-Bruntel	Brie	Mors-en-Chaussée	Athies	Ennemain	St-Christ-Briost	Cizancourt	Epenancourt	Licourt	Misery	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	16,5	62,1	0,0	18,3	32,8	108,9	136,0	85,2	181,6	188,5	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 Km depuis le centre du bourg (en °)	44,0	42,9	58,0	79,7	86,2	45,3	29,6	67,0	91,1	52,1	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	60,4	105,0	58,0	98,1	116,9	154,2	166,5	152,1	272,6	240,6	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	260,0	209,0	127,7	183,8	167,0	144,4	132,9	126,9	61,7	48,7	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée forte (encercllement)	Saturation visuelle avérée forte (encercllement)	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (avec le projet)											Observations
	Mesnil-Bruntel	Brie	Mors-en-Chaussée	Athies	Ennemain	St-Christ-Briost	Cizancourt	Epenancourt	Licourt	Misery	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	16,5	62,1	0,0	18,3	32,8	108,9	136,0	85,2	181,6	188,5	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 Km depuis le centre du bourg (en °)	52,3	50,7	62,6	84,1	88,1	56,6	41,8	67,0	93,0	64,9	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	68,8	112,9	62,6	102,4	120,9	166,5	177,7	152,1	274,5	253,4	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	260,0	209,0	127,7	183,8	167,0	144,4	132,9	126,9	61,7	48,7	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée forte (encercllement)	Saturation visuelle avérée forte (encercllement)	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Analyse comparative des indices pour les bourgs du quart Est de l'aire d'étude avant et après la mise en place du projet

Avant la mise en place du projet, nombreux sont les bourgs qui présentent une saturation visuelle voire même un encercllement visuel. En effet, les bourgs de Licourt et de Misery se trouvent être entourés de parcs éoliens construits ou en construction. Le projet de Sole de Fours s'insère dans le paysage en se superposant visuellement aux parcs existants limitant ainsi son incidence visuelle et expliquant la très faible variation des indices présentés ci-dessus. Les bourgs de Saint-Christ-Briost, de Cizancourt, de Epenancourt et d'Ennemain se situent tous les quatre plus à l'Est d'un groupe d'éolienne expliquant une ouverture visuelle raisonnable. Globalement, depuis ce secteur, **l'incidence visuelle est tout aussi limitée.**

maintiennent dans les tranches souhaitables. Ainsi, sur ce secteur, **il n'y a aucune incidence visuelle spécifique liée à l'ajout du projet de Sole de Fours.**

Pour les bourgs situés à plus de 5km du projet de Sole de Fours, l'analyse de la saturation visuelle montre que l'ajout de ce projet dans le paysage où l'éolien est déjà bien présent n'aura que très peu d'incidence visuelle voire aucune incidence sur le secteur Ouest.

8.3.2 Les bourgs situés à moins de 5km du projet

Les tableaux ci-dessous récapitulent les résultats obtenus pour les différents indices sur chaque bourg.

Vert : Résultat au-dessus des seuils fixés

Jaune : Résultat compris entre le seuil "planché" et "plafond" ou proche (à 5°) du seuil maximal

Rouge : Résultat au-dessus (occupation de l'horizon) ou en dessous (espace de respiration) des seuils

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (sans le projet)											Observations
	Frise	Feuillères	Herbecourt	Flaucourt	Biaches	Barleux	Eterpigny	Villers-Carbonnel	Belloy-en-Santerre	Berny-en-Santerre	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	0	15,5	51	76,9	53,9	55,3	52,1	113,9	99,8	121,9	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km depuis le centre du bourg (en °)	40,8	22,1	32,6	37,8	0,4	39,9	44,6	68,6	83,1	69,0	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	40,8	37,6	83,6	114,7	54,3	95,2	96,7	182,5	182,9	190,9	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	207,7	182,6	235,8	199,8	280,9	164,0	215,9	158,0	134,4	119,4	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (avec le projet)											Observations
	Frise	Feuillères	Herbecourt	Flaucourt	Biaches	Barleux	Eterpigny	Villers-Carbonnel	Belloy-en-Santerre	Berny-en-Santerre	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	18,0	34,2	78,9	122,6	53,9	73,3	61,9	113,9	133,4	139,9	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km depuis le centre du bourg (en °)	40,8	22,1	32,6	37,8	0,4	39,9	44,6	68,6	83,1	69,0	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	58,8	56,3	111,5	160,4	54,3	113,2	106,5	182,5	216,4	209,0	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	198,7	157,6	235,8	168,7	280,9	164,0	215,9	158,0	74,2	81,2	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Pas de saturation visuelle	Faible saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Saturation visuelle avérée	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Analyse comparative des indices avant et après la mise en place du projet

L'analyse comparative des indices avant et après la mise en place du projet sur les bourgs situés à moins de 5km du projet montre que l'ajout du projet de Sole de Fours dans le paysage n'influence que très peu les perceptions paysagères. Les bourgs de Villers-Carbonnel, de Belloy-en-Santerre et de Berny-en-Santerre présentent une saturation visuelle avant la mise en place du projet, qui s'explique par leur forte proximité avec un groupe d'éoliennes important. Cette forte proximité implique des horizons largement occupés au premier plan (moins de 5km) comme en témoignent les angles mesurés (plus de 113°). Seuls les bourgs de Feuillères et de Flaucourt présentent une incidence liée à la saturation. À Feuillères, seul l'espace de respiration visuelle est très légèrement impacté en passant sous les 160° souhaitables. Cette incidence peut être considérée comme négligeable au regard de la forte proximité entre le nouvel angle mesuré (157,6) et le seuil (160°). Concernant Flaucourt, sa forte proximité avec le projet de Sole de Fours explique une évolution importante dans l'occupation des horizons proches passant alors de 76,9° à 122,6°. Ceci n'est pas sans conséquence puisque l'indice dépasse le seuil souhaitable.

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (sans le projet)											Observations
	Fresnes-Mazancourt	Marchelepôt	Pertain	Omiécourt	Chaulnes	Ablaincourt-Pressoir	Soyécourt	Vermandovillers	Lihons	Herleville	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	175,4	209,0	109,6	156,8	145,3	141,5	84,3	169,2	185,9	128,0	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km depuis le centre du bourg (en °)	61,4	64,3	90,5	88,7	115,1	105,0	119,0	93,2	113,2	79,6	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	236,8	273,4	200,1	245,6	260,3	246,5	203,2	262,3	299,1	207,6	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	96,2	51,6	26,1	30,3	68,8	73,4	151,0	132,1	30,1	199,8	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (avec le projet)											Observations
	Fresnes-Mazancourt	Marchelepôt	Pertain	Omiécourt	Chaulnes	Ablaincourt-Pressoir	Soyécourt	Vermandovillers	Lihons	Herleville	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	175,4	209,0	109,6	156,8	145,3	141,5	84,3	169,2	185,9	128,0	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km depuis le centre du bourg (en °)	61,4	88,1	98,1	96,3	124,3	117,1	129,2	105,8	122,8	90,8	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	236,8	297,1	207,8	253,1	269,6	258,6	213,5	275,0	308,7	218,8	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	66,2	45,9	26,1	30,3	68,8	58,7	133,9	100,9	30,1	168,2	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée forte (encerclement)	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Analyse comparative des indices pour les bourgs du quart Sud de l'aire d'étude avant et après la mise en place du projet

La quart Sud du territoire constitue le secteur où l'éolien est le plus présent. Cette configuration implique que les bourgs, autour desquels se sont implantées les éoliennes, présentent un effet de saturation visuelle voire d'un effet d'encerclement visuel. L'encerclement se traduit dans les résultats par des indices d'occupation des horizons élevés (plus de 200°) et des espaces de respiration très faibles (moins de 68°). Pour ces bourgs (Marchelepôt, Pertain, Omiécourt, Chaulnes et Lihons), l'ajout du projet de Sole de Fours, n'aura aucune incidence sur les perceptions dans le paysage. Néanmoins, pour les bourgs de Fresnes-Mazancourt et d'Ablaincourt-Pressoir, l'ajout du projet de Sole de Fours tend à réduire l'espace de respiration visuelle passant respectivement de 96,2° à 66,2° et de 73,4° à 58,7°. Pour le reste des bourgs, il n'y a pas d'incidence. Ainsi, sur les bourgs du quart Sud, **le projet de Sole de Fours n'aura qu'une faible incidence visuelle.**

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (sans le projet)											Observations
	Foucaucourt-en-Santerre	Framerville-Rainécourt	Proyart	Chaignolles	Chaignes	Cappy	Neuville-les-Bray	Bray-sur-Somme	Suzanne	Camoy	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	84,4	80,5	40,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km depuis le centre du bourg (en °)	52,2	95,2	55,7	52,7	87,2	57,2	20,6	0,0	18,7	17,5	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	136,5	175,7	95,9	52,7	87,2	57,2	20,6	0,0	18,7	17,5	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	178,2	224,1	277,4	307,4	230,6	254,2	339,4	360,0	270,0	311,5	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (avec le projet)											Observations
	Foucaucourt-en-Santerre	Framerville-Rainécourt	Proyart	Chaignolles	Chaignes	Cappy	Neuville-les-Bray	Bray-sur-Somme	Suzanne	Camoy	
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	84,4	80,5	40,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km depuis le centre du bourg (en °)	64,4	104,0	64,9	61,5	95,1	64,0	25,5	4,9	29,9	27,3	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	148,8	184,5	105,0	61,5	95,1	64,0	25,5	4,9	29,9	27,3	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	167,8	179,4	230,6	254,8	230,6	254,2	285,7	355,1	250,4	221,9	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Analyse comparative des indices pour les bourgs du quart Ouest de l'aire d'étude avant et après la mise en place du projet

Le secteur Ouest constitue l'endroit où l'éolien est le moins présent et se situe principalement sur des distances éloignées situées à plus de 5km. Seuls les bourgs situés à la transition avec le secteur Sud présentent une saturation visuelle avant même la mise en place du projet de Sole de Fours. Pour le reste, que ce soit avant ou après la mise en place du projet, malgré une évolution des indices, ces derniers se

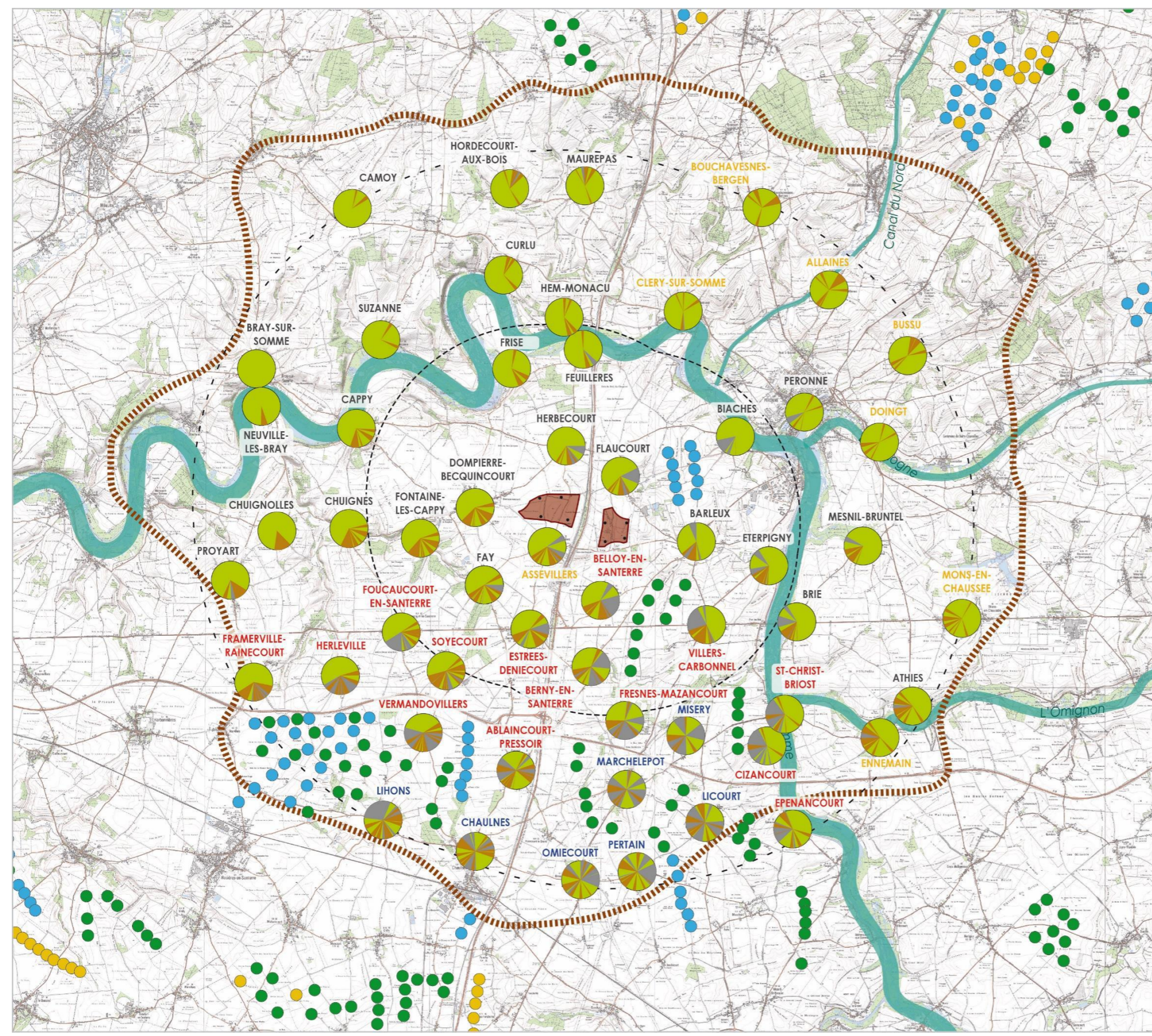
Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (sans le projet)						Observations
Assevillers	Estrées-Deniécourt	Fay	Fontaine-les-Cappy	Dompierre-Becquincourt		
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	56,8	52,5	31,2	0,0	0,0	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 Km depuis le centre du bourg (en °)	61,7	85,8	73,2	95,8	89,8	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	118,5	138,3	104,4	95,8	89,8	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	173,3	147,4	175,5	209,1	209,3	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Faible saturation visuelle	Saturation visuelle avérée	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché
Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (avec le projet)						Observations
Assevillers	Estrées-Deniécourt	Fay	Fontaine-les-Cappy	Dompierre-Becquincourt		
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	120,0	77,3	60,0	19,7	23,1	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 Km depuis le centre du bourg (en °)	61,7	85,8	73,2	95,8	89,8	Un total élevé exprime une dispersion des parcs ou projets éoliens à l'échelle du bassin visuel éolien
Indice d'occupation des horizons (en °)	181,7	163,1	133,2	115,5	112,9	Seuil d'alerte au-dessus de 120° : pas d'effet sensible dans le paysage
Espace de respiration (en °)	109,4	114,6	153,3	209,1	209,3	160 à 180° souhaitables; En dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes
Constat :	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Saturation visuelle avérée	Pas de saturation visuelle	Pas de saturation visuelle	Saturation visuelle avérée si au moins un des deux seuils est dépassé ou approché

Analyse comparative des indices avant et après la mise en place du projet

C'est au Sud-Ouest du projet de Sole de Fours que les bourgs présentés ci-dessus se situent. Assevillers constitue le bourg le plus proche du projet ce qui explique le changement important entre l'angle de l'horizon occupé proche avant et après la mise en place du projet. En effet, ce dernier passe de 56,8° à 120° ce qui explique qu'il y ait une saturation visuelle avérée depuis ce bourg. De plus, le bourg de Fay, bien que plus éloigné, présente un indice des horizons occupés relativement haut (104,4°) qui s'explique par la présence d'un groupe important d'éoliennes situé plus au Sud à moins de 10km. Ainsi, après l'ajout du projet de Sole de Fours, l'indice d'occupation des horizons dépasse le seuil en passant à 133,2° (contre 120° maximum préconisé). Estrées-Deniécourt présente, avant même l'ajout du projet de Sole de Fours, une saturation visuelle du fait de sa situation au cœur des parcs éoliens du Sud et situés à l'Est, impliquant des horizons proches comme lointains relativement occupés par de l'éolien. Fontaine-les-Cappy et Dompierre-Becquincourt se situent à l'Ouest du projet de Sole de Fours. Cette situation explique que l'évolution des indices est relativement minime puisque le projet est perçu sur son emprise la plus faible. De plus, à l'Ouest et au Nord de ces bourgs, aucun projet à moins de 10km n'est recensé permettant de maintenir une respiration visuelle importante.

Pour les bourgs situés à moins de 5km du projet de Sole de Fours, l'incidence est tout de même plus importante que depuis des secteurs plus éloignés du fait de la proximité avec le projet. L'incidence visuelle est d'autant plus forte (bien que limitée) pour les bourgs situés au Sud du projet puisqu'ils disposent alors de l'emprise visuelle la plus importante du projet et se situent à l'interface avec les parcs éoliens situés plus au Sud.

138-Analyse de la saturation avant la mise en place du projet



PROJET ÉOLIEN DE SOLE DE FOURS
SATURATION VISUELLE (AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE)

LEGENDE

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère immédiate
- Eolienne du projet
- Aire de 10km autour des éoliennes du projet
- Aire de 5km autour des éoliennes du projet

Eolien

- Parc éolien existant / accordé / en projet

Saturation visuelle (sans projet)

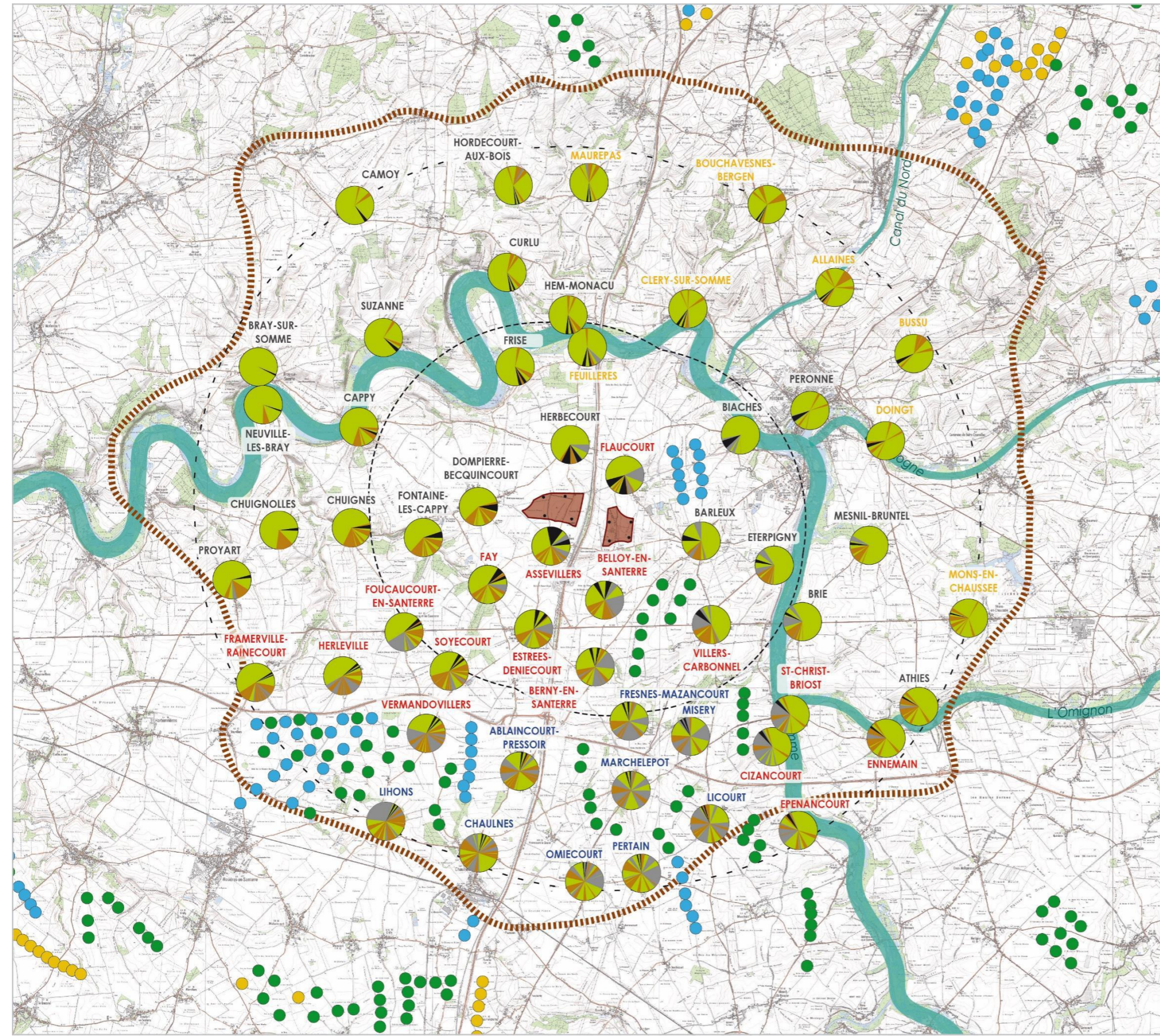
- Saturation visuelle depuis des points de vue importants du territoire
- Champ de visibilité des éoliennes construites ou en instruction situées à moins de 5 km
- Champ de visibilité des éoliennes construites ou en instruction situées entre 5 et 10 km
- Ouverture visuelle sans éolienne

BARLEUX Bourg situé à moins de 10km du projet

- Pas de saturation visuelle
- Faible saturation visuelle
- Saturation visuelle avérée
- Saturation visuelle avérée forte (encerclement)

VU D'ICI 0 2,5 5 Kilomètres N

139-Analyse de la saturation après la mise en place du projet



PROJET EOLIEN DE SOLE DE FOURS
**SATURATION VISUELLE
(AIRE D'ETUDE RAPPROCHÉE)**

LEGENDE

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère immédiate
- Eolienne du projet
- Aire de 10km autour des éoliennes du projet
- Aire de 5km autour des éoliennes du projet

Eolien

- Parc éolien existant / accordé / en projet

Saturation visuelle (avec projet)

- Saturation visuelle depuis des points de vue importants du territoire
- Champ de visibilité du projet
- Champ de visibilité des éoliennes construites ou en instruction situées à moins de 5 km
- Champ de visibilité des éoliennes construites ou en instruction situées entre 5 et 10 km
- Ouverture visuelle sans éolienne

BARLEUX Bourg situé à moins de 10km du projet

- BARLEUX Pas de saturation visuelle
- BARLEUX Faible saturation visuelle
- BARLEUX Saturation visuelle avérée
- BARLEUX Saturation visuelle avérée forte (encerclement)

8.4 Synthèse de l'analyse visuelle

8.4.1 Lisibilité du projet

Le projet est constitué de 8 éoliennes réparties en deux groupes de 4 éoliennes chacun.

Depuis les secteurs éloignés, situés au Nord, le projet dispose d'une visibilité bien souvent partielle ne permettant pas de lire clairement son implantation dans le paysage. Néanmoins, lorsque le projet s'identifie dans sa globalité, il se superpose, bien souvent visuellement avec des parcs voisins comme celui du Haut Plateau, situé plus au Sud. Depuis les secteurs éloignés sur le reste du territoire, le projet se perçoit en globalité mais le contexte éolien est tel qu'il reste difficile d'identifier le projet dans le paysage.

Ce n'est que depuis des perceptions proches (moins de 10km) que l'implantation se lit plus ou moins clairement. En effet, en regardant selon un axe Nord-Sud, le projet se lit comme étant composé de deux lignes de 4 éoliennes parallèles, voire d'une seule et même ligne (belvédère de Vaux par exemple). Au fur et à mesure que l'observateur se rapproche, l'éloignement entre les deux groupes d'éoliennes s'identifie de plus en plus marquant ainsi un effet de porte depuis l'autoroute. En regardant selon un axe Est-Ouest, les deux groupes de 4 éoliennes se lisent aisément.

8.4.2 Unités paysagères

Quatre grandes unités paysagères composent le territoire d'étude à savoir l'Amiénois (secteur du Souvenir), le Vermandois, la vallée de la Somme et le Santerre.

Depuis l'unité paysagère de l'Amiénois, précisément sur le Secteur du Souvenir, le relief ondule de manière ample permettant, malgré des ouvertures visuelles importantes, de masquer partiellement ou entièrement le projet. Ainsi, depuis les secteurs importants de ce paysage comme le mémorial de Thiepval ou encore celui de Beaumont-Hamel, l'ajout du projet de Sole de Fours ne se perçoit que très peu voire pas du tout.

Depuis l'unité paysagère du Vermandois, l'éloignement au projet permet de limiter son incidence visuelle sur l'ensemble de son emprise, et plus particulièrement depuis les secteurs éloignés. Ce n'est qu'en s'approchant de la vallée de la Somme que le projet de Sole de Fours apparaît bien souvent dans sa globalité. Néanmoins, la présence d'un contexte éolien étalé permet au projet de s'insérer sans élargir l'emprise visuelle des parcs mais en densifiant les secteurs déjà occupés par de l'éolien.

Depuis la vallée de la Somme, la perception du projet n'est possible que depuis les fonds de vallée proche, mais de manière partielle, ou depuis l'ensemble des belvédères aménagés orientés vers le projet comme le belvédère de Vaux, le belvédère de Camp César ou encore celui de Sainte-Colette. C'est depuis ces points, et plus particulièrement celui de Vaux (le plus proche), que le projet apparaît comme le plus prégnant des parcs éoliens existants ou en construction. Globalement, la lisibilité du projet est cohérente avec les lignes paysagères formées par les coteaux de la vallée.

Depuis le Santerre, l'ajout du projet de Sole de Fours ne présence que peu d'incidence visuelle depuis les secteurs éloignés du fait de la forte présence de l'éolien sur cette portion de territoire. Néanmoins, depuis les secteurs proches, les bourgs, dont la caractéristique principale est une silhouette bien lisible, sont mis en covisibilité directe (avec la silhouette et depuis le cœur du bourg) avec le projet, à l'image de Dompierre-Becquincourt ou encore Assevillers.

8.4.3 Voies de circulation

Les autoroutes A1 et A29 constituent les deux axes principaux de l'aire d'étude. Si l'autoroute A29 ne présente pas d'incidence spécifique, du fait de son éloignement et de son caractère désaxé par rapport au projet, l'autoroute A1, quant à elle présente une certaine incidence visuelle. En effet, traversant au milieu des deux groupes d'éoliennes du projet, ce dernier vient former un effet de cadrage visuel de

part et d'autre de l'autoroute créant ainsi un effet de porte (passage entre Santerre et vallée de la Somme).

En dehors de cette autoroute, les axes principaux du territoire, à savoir la D1029, la D1017, la D938 et la D917, présentent tous une faible perception du projet de Sole de Fours puisqu'il s'insère dans un paysage où l'éolien est déjà très présent ne permettant pas, notamment depuis les secteurs éloignés, de distinguer nettement son ajout dans le paysage.

Depuis la D937, le projet ne présente qu'une très faible incidence visuelle puisque les perceptions sont principalement latérales et les accotements sont bien souvent végétalisés limitant ainsi les possibilités d'ouvertures visuelles.

8.4.4 Bourgs

8.4.4.1 Bourgs

Depuis la ville d'**Albert**, la plus importante du secteur, les perceptions du projet ne sont pas envisageables ou que très partiellement.

Depuis les bourgs de **Bray-sur-Somme** et **Péronne**, malgré une proximité avec le projet (moins de 10km), les perceptions vers le projet sont très limitées voire impossibles depuis le cœur du bourg. Depuis les voies d'accès aux bourgs, même si le projet se perçoit au loin, ce dernier n'entre pas dans le champ visuel mettant en scène les silhouettes bâties, limitant ainsi les jeux de covisibilités.

Les bourgs riverains (situés à moins de 2km du projet), comme **Barleux**, **Assevillers**, **Estrées-Deniécourt** et **Dompierre-Becquincourt**, présentent de forts jeux de covisibilités entre leur silhouette et le projet mais aussi entre le cœur du bourg et le projet, qui apparaît entre les bâtiments ou dans l'axe des voies. Les bourgs de **d'Herbécourt** et de **Belloy-en-Santerre** présentent quant à eux de forts jeux de covisibilités depuis les environs mais ils restent limités depuis le bourg même.

8.4.5 Effets cumulés et saturation visuelle

8.4.5.1 Les effets cumulés

Les effets cumulés avec les projets proches (Couturelle et Haut-Plateau) sont les plus importants du fait de cette proximité (vues 33, 40, 41 et 50 par exemple). Néanmoins, sur le reste du territoire, l'ajout du projet de Sole de Fours ne présente qu'une incidence modérée à faible du fait de la densification du motif éolien dans le paysage, mais aussi du fait que les parcs éoliens existants, souvent situés sur les premiers-plans paysagers éloignés, prennent rapidement l'ascendant visuel sur le projet. De ce fait, le regard est rapidement détourné et attiré par les éléments du premier plan. Ceci s'identifie notamment depuis les secteurs sud du territoire où l'éolien présente une forte concentration (vues 11, 12, 27 et 28 par exemple) et présente déjà des effets cumulés importants, avant la mise en place du projet.

8.4.5.2 La saturation visuelle

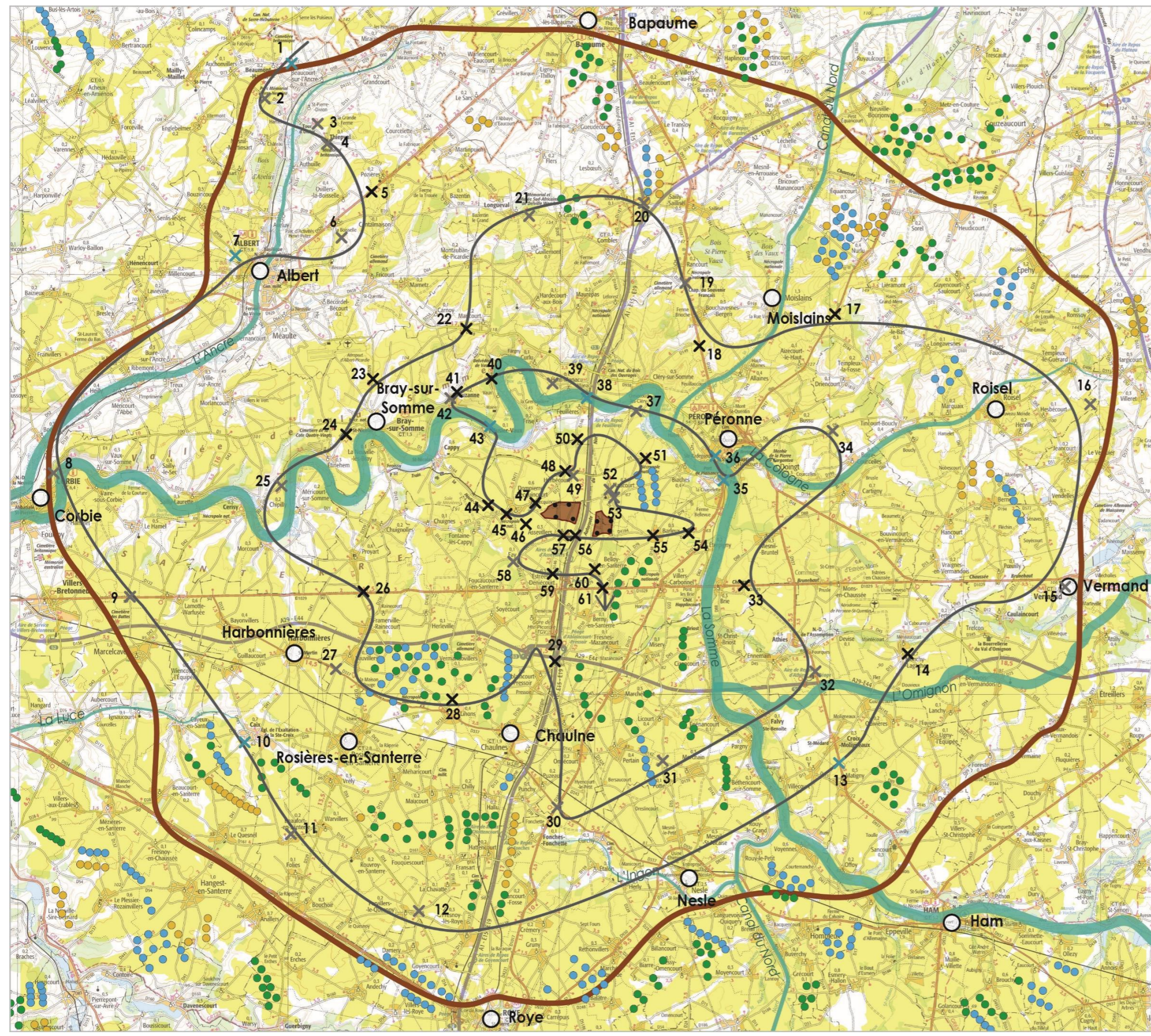
L'analyse cartographique de la saturation visuelle permet de maximiser l'incidence du projet de Sole de Fours dans le paysage, en excluant tout obstacle visuel (lié à la végétation et au bâti). Cette analyse précédemment réalisée, montre que l'ajout du projet de Sole de Fours ne présente qu'une incidence moyenne sur le paysage situé à 10km autour du projet. En effet, parmi la grande quantité de bourgs présents et étudiés (55 bourgs), seuls 7 présentent une saturation visuelle avérée selon des degrés différents. Les bourgs les plus impactés (selon les calculs théoriques) sont Assevillers, Fay, Flaucourt, Ennemain, Ablaincourt-Pressoir et Fresnes-Mazancourt. Ceci se justifie par la proximité des autres parcs éoliens situés sur les abords des bourgs venant ainsi accroître la présence de l'éolien sur les horizons environnants ces bourgs. Néanmoins, les analyses montrent que le reste du territoire présente, notamment sur la moitié sud, une saturation visuelle avérée, avant la mise en place du projet de Sole de Fours. Ainsi, l'incidence globale liée à la saturation visuelle est modérée sur l'ensemble du territoire.

8.4.6 Éléments patrimoniaux

Les simulations ont permis d'établir les relations visuelles avec les édifices et sites protégés reconnus "sensibles" suivant :

- 1-Mémorial allemand 1914-1917 (vue 53) : incidence faible ;
- 2-Polissoir "Grès de Saint-Martin" (vue 57) : incidence modérée ;
- 5-Château de Suzanne (vues 41 et 42) : incidence faible ;
- 7-Chapelle du Souvenir français (vue 19) : incidence faible ;
- 14-Eglise (vue 32) : incidence faible ;
- 15-Eglise Saint-Eloi (vue 27) ; incidence très faible ;
- 17-Eglise Saint-Georges (résultat ZIV) : incidence faible ;
- 23-Entonnoir de mines de la Boisselle (vue 6) : incidence faible ;
- 24-Parc mémorial Terre-Neuvien de Beaumont-Hamel (vue 2) : incidence faible ;
- 25-Tour d'Ulster (vue 3) : incidence très faible;
- 26-Mill Road Cemetery (vue 3) : incidence très faible ;
- 27-Mémorial "to the missing" de Thiepval (vues 1, 2 et 4) : incidence faible ;
- 28-Mémorial de Pozières (vue 5) : incidence faible ;
- 29-Mémorial national sud-africain de Longueval (vue 21) : incidence faible ;
- 31-Monument commémoratif protestant (vue 16) : incidence très faible ;
- 32-Camp romain (vue 15) : incidence très faible ;
- 34-Eglise Saint-Pierre (vue 14) : incidence faible ;
- 39-Eglise Notre-Dame de l'Assomption (vue 11) : incidence très faible ;
- 40-Eglise de la Sainte-Croix (vue 10) : incidence très faible ;
- 41-Eglise Saint-Martin (résultat ZIV) : incidence faible ;
- 42-Eglise Saint-Pierre de Lamotte (vue 9) : incidence faible ;
- A-Ensemble formé par le village, le château et son parc (vues 41 et 42) : incidence faible ;
- C-Trois mémoriaux situés à Thiepval et Beaumont-Hamel et leur perspective (vues 1, 2, 3 et 4): incidence faible.

140-Carte d'analyse des photomontages



PROJET ÉOLIEN DE SOLE DE FOURS
PHOTOMONTAGES
BILAN
(AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée
- Implantation des éoliennes

Photomontages

- Ordre de présentation des photomontages
- Photomontage pour lequel le projet est visible et présent dans le paysage
- Photomontage pour lequel le projet est visible mais discret dans le paysage
- Photomontage pour lequel le projet n'est pas visible

Zone de visibilité potentielle

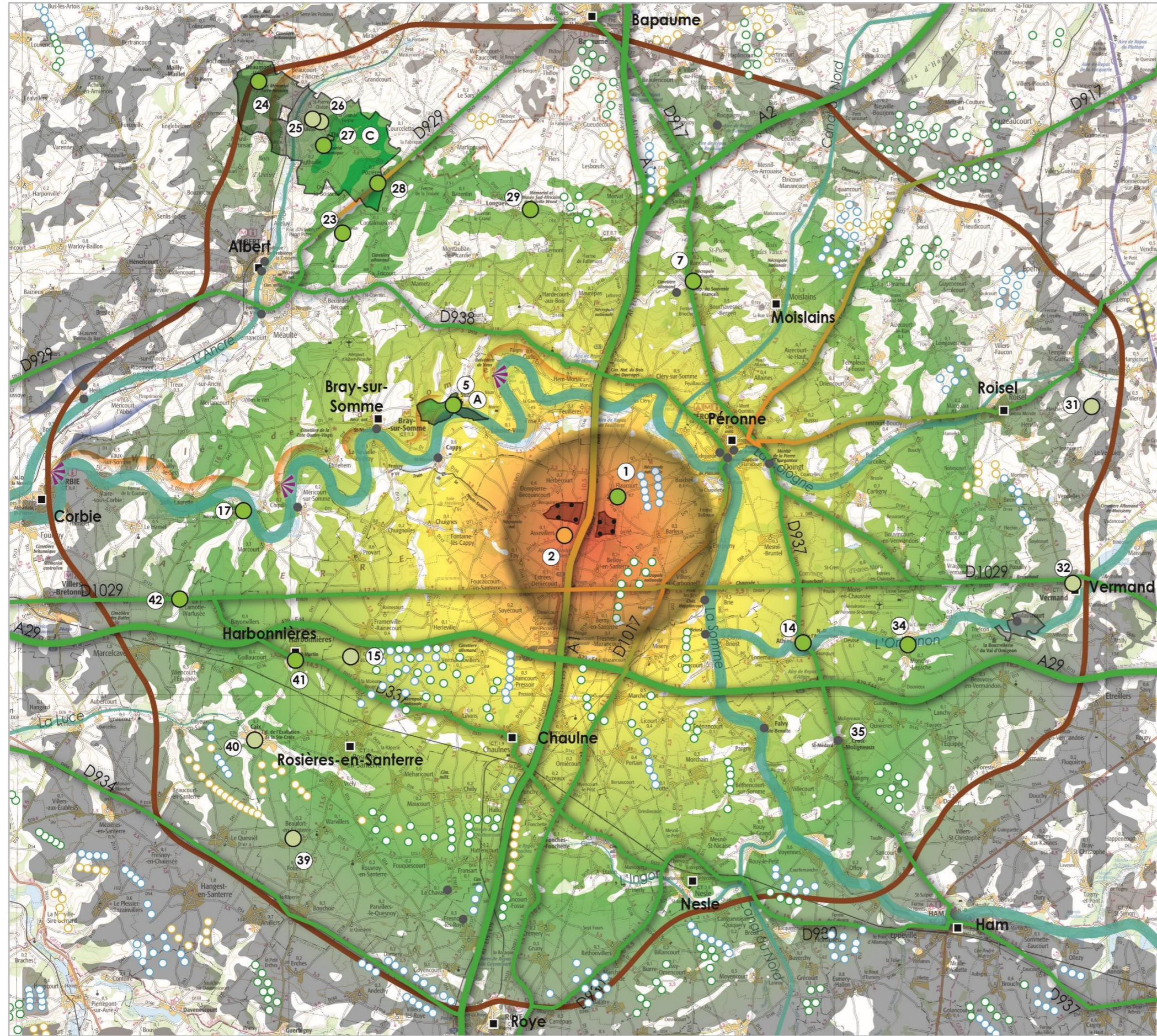
- Visibilité théorique des éoliennes (bout de pales)

Contexte éolien (Juillet 2018)

- Parc existant
- Parc accordé ou en construction
- Parc en instruction



141- Carte d'analyse des incidences paysagères et patrimoniales



PROJET ÉOLIEN DE SOLE DE FOURS INCIDENCES (AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée
- Implantation des éoliennes

Perceptions visuelles particulières

- Coteau favorisant des dégagements visuels lointains en direction du projet
- Incidence visuelle faible depuis les axes fréquentés
- Incidence visuelle très faible à nulle depuis les axes fréquentés

Incidence sur l'éolien

- Parc existant / accordé / en instruction
- Effets cumulés avec les parcs proches

Incidence sur le patrimoine protégé depuis l'espace public

- Edifice / Site protégé
- Contour du site protégé
- Incidence nulle
- Incidence très faible
- Incidence faible
- Incidence modérée

Incidence sur les unités paysagères

- Incidence nulle liée à la topographie jouant le rôle de barrière visuelle
- Incidence nulle liée à l'éloignement et aux masques végétaux
- Incidence faible à forte selon l'éloignement au projet

0 4 8
Kilomètres

Tableau de synthèse des incidences

PAYSAGE					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences
L'Amiénois : Secteur du Souvenir	Unité paysagère	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante du fait de l'éloignement par rapport au projet	1 à 7 et 21 à 23	Incidence faible liée à l'éloignement et à l'effet intégrateur de la végétation et de la topographie
Le Vermandois	Unité paysagère	rapprochée éloignée	Sensibilité faible depuis les secteurs éloignés du projet	13 à 16	Incidence très faible liée à l'éloignement et la présence de masques végétaux
			Sensibilité modérée depuis les points hauts fréquentés (axes routiers) et les abords de la vallée de la Somme	17 à 20 et 32 à 34	Incidence globalement faible car le projet s'insère sur des emprises visuelles déjà occupées par de l'éolien
La vallée de la Somme	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible à nulle depuis le fond de la vallée et depuis les points éloignés du projet	-	Incidence très faible liée à l'éloignement et la présence de masques végétaux
			Sensibilité modérée depuis les belvédères aménagés les plus proches donnant à voir la vallée (Vaux, Camp Romain) et les fonds de vallée	8, 24, 25 et 35 à 43	Incidence faible depuis les fonds de vallée proche et les belvédères éloignés
Le Santerre	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte à faible selon la distance au projet du fait d'un paysage largement ouvert dont la grandeur permet d'absorber les tailles des éoliennes. Cependant, ce paysage est déjà marqué par l'éolien.	9 à 12, 26 à 31 et 44 à 61	Incidence faible à nulle depuis les secteurs éloignés du fait d'un premier plan bien souvent occupé par de l'éolien prenant l'ascendant visuel sur l'arrière-plan
			Sensibilité forte (nombreuses covisibilités avec les silhouettes bâties à proximité)		Incidence forte (nombreuses covisibilités avec les silhouettes bâties à proximité)
Secteur du Souvenir	Paysage emblématique	éloignée	Sensibilité faible du fait de l'éloignement	1 à 6	Incidence faible liée à l'éloignement et la présence de masques végétaux
Boucles de la Somme entre Péronne et Corbie	Paysage emblématique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée depuis les belvédères aménagés les plus proches donnant à voir la vallée (Vaux, Camp Romain)	8, 24, 25 et 35 à 43	Incidence modérée depuis le belvédère de Vaux, où le projet apparaît plus prégnant que l'éolien existant
Vallée de la Luce	Paysage emblématique	éloignée	Sensibilité faible du fait de l'éloignement	10	Incidence faible depuis le versant Sud
Cœur du Santerre	Paysage emblématique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Vallée de l'Omignon	Paysage emblématique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible du fait de l'éloignement et de l'effet intégrateur de la végétation et de la topographie	14, 15 et 32	Incidence faible depuis le versant Sud (masques végétaux nombreux)
Canal du Nord et Somme amont	Paysage emblématique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible du fait de l'effet intégrateur de la végétation et de la topographie	35	Pas d'incidence
Collines du Vermandois	Paysage emblématique	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée depuis les points hauts fréquentés (axes routiers) et les abords de la vallée de la Somme	17 et 34	Incidence faible (masques végétaux et contexte éolien dense)

LIEUX VISITÉS ET FREQUENTES					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences
Circuit du Souvenir	Itinéraire de tourisme de mémoire	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée à faible sur les différents points d'arrêt	2, 3, 4, 5, 6, 19 et 21	Incidence faible
P'ti train de la Somme	Circuit touristique	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée depuis la portion située sur le plateau du Santerre	44	Incidence modérée
Historial de la Grand Guerre	Site touristique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Musée des chemins de fer à voie étroite	Site touristique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Bois Wallieux	Site touristique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Autoroute A1	Axe fréquenté	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée au niveau du passage dans la ZIP	20 et 29	Incidence faible (mise en scène du parc par un effet de porte)
Autoroute A29	Axe fréquenté	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
D1029	Axe fréquenté	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée à faible selon l'éloignement	9, 26, 33 et 61	Incidence globalement faible à très faible (contexte éolien dense occupant les premiers plans)
D1017	Axe fréquenté	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée à faible selon l'éloignement	18, 19 et 30	Incidence globalement faible à très faible (contexte éolien dense occupant les premiers plans)
D938	Axe fréquenté	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée à faible selon l'éloignement	7 et 22	Incidence globalement faible à très faible (contexte éolien dense occupant les premiers plans et perception désaxée par rapport à la voie)
D937	Axe fréquenté	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	13 et 32	Incidence très faible (masques végétaux et perceptions latérales)
D917	Axe fréquenté	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée à faible selon l'éloignement	17	Incidence globalement faible à très faible (contexte éolien dense occupant les premiers plans)

LIEUX HABITÉS ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences
Herbécourt	Bourg riverain (<2km de la ZIP)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte (depuis le cœur du bourg et les entrées)	48, 49 et 50	Incidence modérée depuis le bourg Incidence forte depuis certaines entrées du bourg (covisibilité avec la silhouette)
Flaucourt	Bourg riverain (<2km de la ZIP)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte (depuis le cœur du bourg et les entrées)	52 et 53	Incidence modérée depuis le bourg et les environs
Barleux	Bourg riverain (<2km de la ZIP)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte (depuis le cœur du bourg et les entrées)	54 et 55	Incidence forte depuis le bourg et les environs
Belloy-en-Santerre	Bourg riverain (<2km de la ZIP)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte (depuis le cœur du bourg et les entrées)	60 et 61	Incidence modérée depuis le bourg Incidence forte depuis certaines entrées du bourg (covisibilité avec la silhouette)
Assevillers	Bourg riverain (<2km de la ZIP)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte (depuis le cœur du bourg et les entrées)	57 et 59	Incidence forte depuis le bourg et les environs
Estrées-Deniécourt	Bourg riverain (<2km de la ZIP)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte (depuis le cœur du bourg et les entrées)	59	Incidence forte depuis le bourg et les environs
Dompierre-Becquincourt	Bourg riverain (<2km de la ZIP)	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte (depuis le cœur du bourg et les entrées)	44, 45 et 47	Incidence forte depuis le bourg et les environs
Péronne	Bourg important	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée depuis les entrées Est	34, 35 et 36	Pas d'incidence
Bray-sur-Somme	Bourg important	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée depuis les entrées Nord et Ouest	23 et 24	Pas d'incidence (pas de concurrence visuelle avec la silhouette urbaine)
Albert	Bourg important	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante depuis l'entrée Nord	-	Pas d'incidence

PAYSAGE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULES					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Etude par photomontage	Incidences
Lecture du projet	Composition du projet	immédiate rapprochée éloignée	Fort car proche des boucles de la Somme, paysage emblématique du territoire, d'où des vues sont proposées aux touristes. Site traversé par une autoroute et une voie ferrée. Site proche de nombreux villages	Tous	Incidence modérée puisque le projet se lit bien souvent comme étant composé de deux groupes distincts marquant un effet de "porte" depuis l'autoroute et la voie ferrée. De plus, le projet s'insère dans un contexte éolien dense limitant une trop forte modification des paysages perçus depuis les belvédères. La proximité avec de nombreux bourgs implique néanmoins de nombreuses covisibilités depuis et avec les bourgs.
Effets cumulés et encadrements	Effets cumulés entre parcs éoliens : cohérence d'ensemble	immédiate rapprochée éloignée	Fort car proche de la forte présence de l'éolien dans le paysage. Sensibilité liée à l'effet d'encerclement des bourgs proches	Tous	Incidence modérée, depuis les secteurs éloignés principalement, puisque la forte présence de l'éolien tend à prendre l'ascendant visuel sur le projet de Sole de Fours, notamment depuis les secteurs Sud où l'éolien est très présent Incidence modérée liée à l'effet d'encerclement qui se limite à quelques bourgs situés à moins de 5km du projet (Assevillers, Fay, Flaucourt et Feuillères). Le reste des bourgs ne présente pas d'incidence spécifique après l'ajout du projet puisque ceux-ci présentent déjà un effet d'encerclement ou se situe sur des secteurs où l'éolien est relativement éloigné.

PATRIMOINE					
Nom	Sensibilités recensées dans l'état initial		Analyse des incidences		
	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Étude par chapeaux	Incidences
(1) Mémorial allemand 1914-1918	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	53	Incidence faible
(2) Polissoir "Grès de Saint-Martin"	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	57	Incidence modérée
(3) Eglise Saint-Nicolas	Monument historique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(4) Eglise Saint-Nicolas	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	23	Pas d'incidence
(5) Château de Suzanne	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	42	Incidence faible
(6) Oratoire du cimetière allemand de Rancourt	Monument historique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(7) Chapelle du Souvenir français	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	19	Incidence faible
(8) Château	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	36	Pas d'incidence
(9) Eglise Saint-Jean	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	34	Pas d'incidence
(10) Porte de Bretagne	Monument historique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(11) Menhir dit "la pierre de Gargantua"	Monument historique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(12) Restes du château d'Haplincourt	Monument historique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(13) Terrain de l'ancien cimetière et chapelle de Briost	Monument historique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(14) Eglise	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	32	Incidence faible
(15) Eglise Saint-Eloi	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	27	Incidence très faible
(16) Château de Méricourt	Monument historique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(17) Eglise Saint-Georges	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ZIV	Incidence faible
(18) Château d'Heilly	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(19) Eglise	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(20) Propriété d'Henry Potez	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(21) Jardin public	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(22) Basilique Notre-Dame-de-Brébières	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	7	Pas d'incidence
(23) Entonnoir de mines de la Boisselle	Monument historique	éloignée	Sensibilité modérée	6	Incidence faible
(24) Parc mémorial Terre-Neuvien de Beaumont-Hamel	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	2	Incidence faible
(25) Tour d'Ulster	Monument historique	éloignée	Sensibilité modérée	3	Incidence très faible
(26) Mill Road Cemetery	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	3	Incidence très faible
(27) Mémorial "to the missing" de Thiepval	Monument historique	éloignée	Sensibilité modérée	1, 2 et 4	Incidence faible
(28) Memorial de Pozières	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	5	Incidence faible
(29) Mémorial national sud-africain de Longueval	Monument historique	éloignée	Sensibilité modérée	21	Incidence faible
(30) Eglise Notre-Dame	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(31) Monument commémoratif protestant	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	16	Incidence très faible
(32) Camp romain	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	15	Incidence très faible
(33) Château de Caulaincourt	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(34) Eglise Saint-Pierre	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	14	Incidence faible
(35) Eglise saint-Médard	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	13	Pas d'incidence
(36) Eglise de Falvy	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(37) Croix en pierre	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(38) Blaukhaus allemand	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(39) Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	11	Incidence très faible
(40) Eglise de la Sainte-Croix	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	10	Incidence très faible
(41) Eglise Saint-Martin	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	ZIV	Incidence faible
(42) Eglise Saint-Pierre de Lamotte	Monument historique	éloignée	Sensibilité modérée	9	Incidence faible

(A) Ensemble formé par le village, le château et son parc, l'église et les gisants ainsi que les voies adjacentes	Site inscrit ou classé	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	41 et 42	Incidence faible
(B) Parc du château	Site inscrit ou classé	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
(C) Trois mémoriaux situés à Thiepval et Beaumont-Hamel et leurs perspectives	Site inscrit ou classé	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	1, 2, 3 et 4	Incidence faible
ZPPA	Zone de Présomption de Prescription Archéologique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Mémorial britannique de Thiepval	Site du Souvenir courant pour l'UNESCO	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	1, 2 et 4	Incidence faible
Mémorial terre-neuvien de Beaumont Hamel	Site du Souvenir courant pour l'UNESCO	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	2	Incidence faible
Mémorial Sud-Africain de Longueval	Site du Souvenir courant pour l'UNESCO	éloignée	Sensibilité modérée	21	Incidence faible
Cimetière militaire du Commonwealth "Mill Road Cemetery"	Site du Souvenir courant pour l'UNESCO	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	3	Incidence très faible
Pozières British Cemetery	Site du Souvenir courant pour l'UNESCO	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	5	Incidence faible
Nécropole nationale française et chapelle du Souvenir Français	Site du Souvenir courant pour l'UNESCO	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	19	Incidence faible
Rancourt Military Cemetery	Site du Souvenir courant pour l'UNESCO	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	19	Incidence faible
Mémorial de Proyard	Site du Souvenir courant pour l'UNESCO	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Cimetière militaire allemand de Rancourt	Site du Souvenir courant pour l'UNESCO	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	19	Pas d'incidence

9 Mesures paysagères du projet éolien

9.1 Mesures concernant les éoliennes et les raccordements électriques

Afin de réduire au maximum l'incidence des éoliennes du parc de Sole de Fours, certaines caractéristiques techniques ont été retenues comme essentielles pour favoriser leur intégration paysagère :

9.1.1 Intégration du transformateur dans chaque mât

Comme l'a souligné le diagnostic paysager, tout élément de comparaison mis en place à proximité d'une éolienne met en évidence sa dimension verticale et la rupture d'échelle qu'elle crée avec le paysage environnant.

Afin de limiter ces effets, les transformateurs seront intégrés dans les mâts des aérogénérateurs. Il ne ressortira alors dans le paysage nul autre élément que l'élancement graphique de l'éolienne au design relativement sobre et moderne.

9.1.2 Enfouissement des réseaux entre les éoliennes

La mise en place du parc éolien n'entraînera pas d'ajout de réseaux aériens entre le poste de livraison et les aérogénérateurs, l'ensemble des câblages étant enfouis en accotement des chemins afin de ne laisser de perceptible que les mâts, les nacelles et les pales.

9.2 Mesures concernant les chemins d'accès

Les chemins d'accès existants (qui devront faire l'objet d'une rénovation) et nouvellement créés devront à terme prendre l'aspect caractéristique des chemins ruraux existants autour du secteur, marqué par de l'enherbement (souvent deux bandes de roulement entourées de bandes enherbées centrales et d'accotement). La rénovation des chemins existants passe par un décapage de la terre végétale, un empierrement et une finition avec des graviers. Avec le temps, les accès prendront progressivement l'aspect des chemins existants légèrement enherbés (notamment sur la bande centrale).

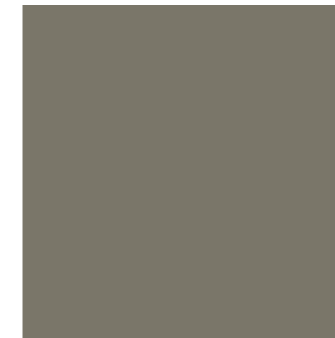


142-Chemin agricole existant

9.3 Mesures concernant Le poste de livraison

Le poste de livraison est un petit local vers lequel converge l'énergie produite par les éoliennes. Cet élément indispensable au fonctionnement du parc constitue un petit volume bâti qui, s'il est proche des éoliennes, devient un élément de comparaison pouvant souligner les ruptures d'échelle éventuelles.

Le poste de livraison constitue en général un élément relativement marquant dans la mise en place d'un parc éolien de par son architecture compacte lui conférant un aspect austère. Afin de limiter sa visibilité dans le paysage, il est proposé de mettre en place un coloris relativement sombre comme un gris mousse (RAL 7003) ou un équivalent. Étant dans un paysage largement ouvert, les couleurs claires sont à limiter de manière à ne pas créer un objet dont la teinte contraste avec celle de la végétation cultivée ou de la terre nue (selon les saisons).




RAL 7003




PROJET EOLIEN DE SOLE DE FOURS
PRESENTATION DU PROJET

- LEGENDE**
- Implantation des éoliennes**
- E2 Eolienne du projet (survol des pales)
 - Plateforme de levage (permanent)
 - Poste de livraison
- Voirie**
- Route existante utilisable en l'état
 - Chemin existant à élargir/renforcer
 - Chemin à créer
 - Zone de giration à aménager ou réaménager



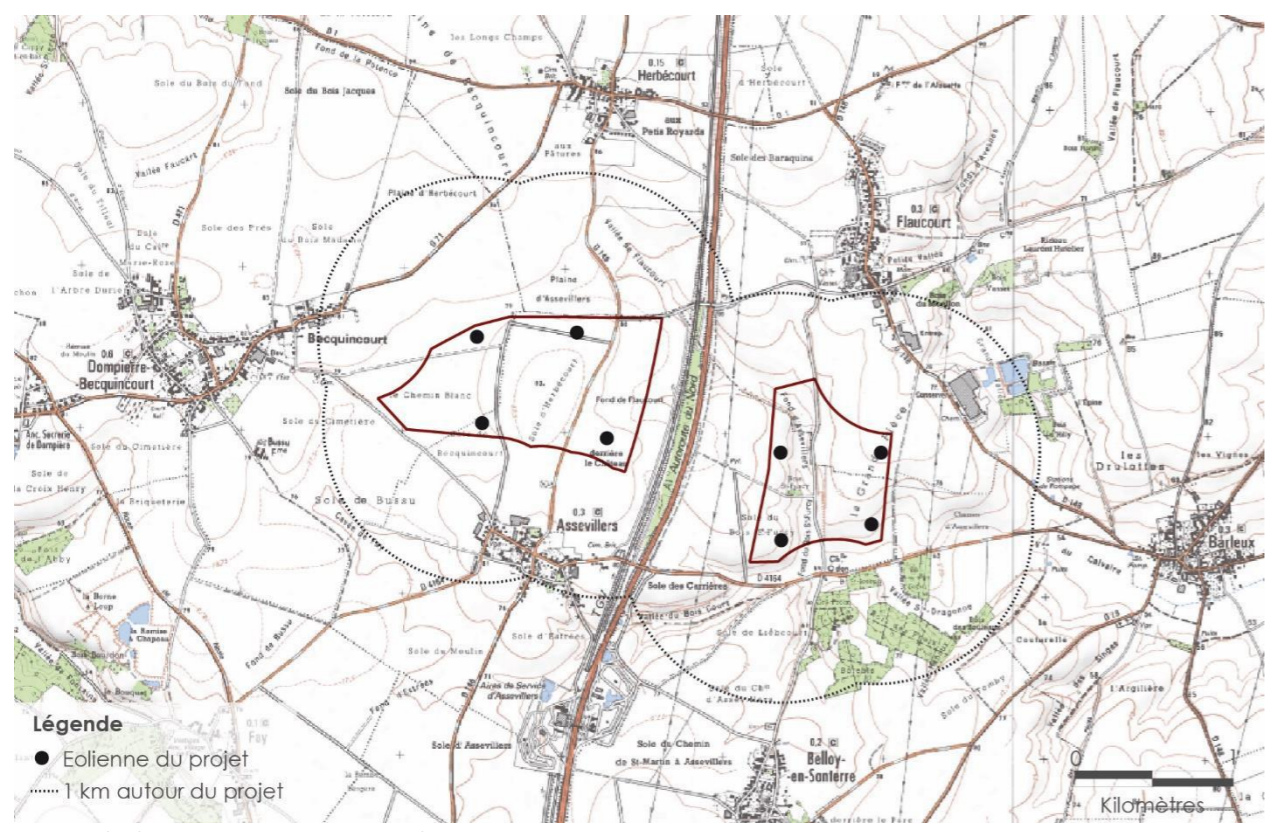
0 250 500
Mètres



9.4 Mesures concernant les riverains (hameaux et bourgs proches)

L'intégration visuelle des éoliennes depuis les hameaux proches constitue un critère important dans la prise en compte des perceptions paysagères locales, en gardant à l'esprit que chacun dispose de sa propre sensibilité. En effet, « chaque société et chaque individu qui la compose porte son propre modèle paysager, qui mêle des dimensions globales, locales et individuelles. Le modèle individuel est propre à chaque personne et fait référence au parcours personnel de chacun, dépendant de son éducation, de sa culture, de sa sensibilité... » (Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, ADEME). Les bourgs et hameaux proches entourés par une végétation limitant les perceptions sur le parc, ne feront pas l'objet de mesures particulières.

Cependant, les habitations des hameaux et des bourgs situés à proximité du site (environ 1km) présentant une ouverture visuelle en direction du parc pourront faire l'objet d'une mesure paysagère participant au renforcement de la maille végétale. Cette mesure sera mise en place, au cas par cas, sur la base des échanges avec les riverains concernés, et de l'incidence identifiée. Ces mesures sont sous réserve d'acceptation des propriétaires fonciers des hameaux en question. Ainsi, les bourgs de Dampierre-Becquincourt, de Flaucourt, d'Assevillers et d'Herbécourt ont été retenus pour mettre en place des mesures de plantations.



144-Localisation des bourgs proches du projet de Sole de Fours

Le principe général des mesures paysagères consiste à envisager la plantation d'un fuseau végétal en limite de parcelle, correspondant au côté le plus souvent exposé au projet. Sans avoir l'ambition de masquer le projet, ces mesures permettent de réduire visuellement l'incidence visuelle du projet depuis les habitations exposées des bourgs et hameaux considérés.



145-Assevillers



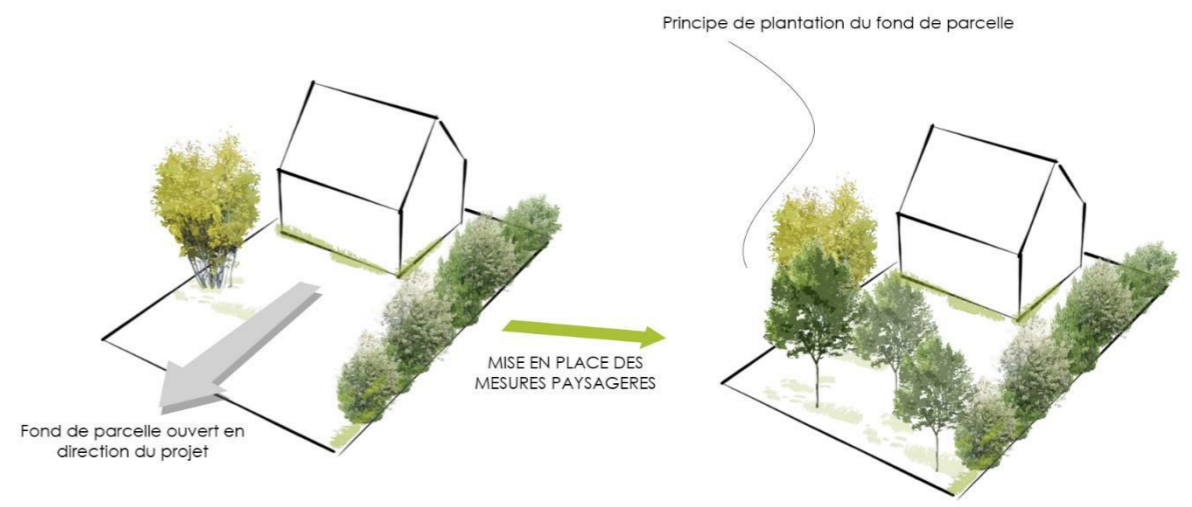
146-Herbécourt



147-Flaucourt



148-Dompierre-Becquincourt



149-Principe de plantation des parcelles exposées

9.5 Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de mesures d'accompagnement, il est proposé d'aménager de manière qualitative les abords du cimetière d'Assevillers et celui du mémorial allemand de Flaucourt, de manière à les valoriser et à faciliter leur accessibilité. En effet, aujourd'hui, ces sites ne présentent pas une forte valorisation malgré l'intérêt qu'ils peuvent avoir en lien avec la mémoire des lieux.

Dans un premier temps, concernant le cimetière militaire britannique d'Assevillers, il pourra s'agir d'aménager une aire de stationnement praticable en tout temps pouvant s'associer à une aire de pique-nique. Cet aménagement permettrait de marquer un point d'arrêt non loin de l'itinéraire cyclable qui traverse Assevillers. De plus, la proximité avec le projet serait un moyen de mettre en place une communication en lien avec les énergies renouvelables.



150-Exemple d'aménagement pouvant être mis en place sur la zone proche du cimetière

Dans un second temps, sur la commune de Flaucourt, le mémorial allemand n'est que peu accessible alors qu'il se trouve le long de l'itinéraire cyclable. Il pourra s'agir de créer un accès facilité (escalier) avec un panneau explicatif. Ceci afin de valoriser ce patrimoine, cher à ce territoire.



151-Exemple d'aménagement permettant de faciliter l'accès au mémorial allemand avec la mise en place d'un panneau explicatif

Les tableaux ci-après récapitulent le coût estimatif de la mise en place des mesures d'accompagnement :

Aménagement à Assevillers

Poste	Pu. HT	Unité	Qté	Total HT
Arbres (y compris préparation de la fosse, fourniture et plantation)	250 €	U	4	1000 €
Gazon (y compris nettoyage, nivellement et semis)	2,30 €	m ²	2000	4600 €
Fournitures tables de pique-nique et pose	3500 €	U	3	10500 €
Dalle béton pour tables (terrassement, empiérement, finition)	60 €	m ²	30	1800 €
Panneau pédagogique en robinier 900 x 1200 x 15 mm avec tablette en aluminium composite 1140x840x3 mm fixé sur contreplaqué impression couleur et traitement anti-uv (y compris fourniture et mise en œuvre)	1200 €	U	1 / 2	1200 / 2400 €
Mélange terre-pierre pour aire de stationnement (OPTION)	15 €	m ²	200	3000 €
Haie arbustive de 1m de largeur (OPTION)	10 €	mL	25	250 €
TOTAL HT				22 350 € à 23 550 € (avec option) 19100 € à 20300 € (sans option)

Aménagement à Flaucourt

Poste	Pu. HT	Unité	Qté	Total HT
Fourniture et mise en œuvre d'un cheminement en arène granitique	8 €	m ²	60	480 €
Panneau pédagogique en robinier 900 x 1200 x 15 mm avec tablette en aluminium composite 1140x840x3 mm fixé sur contreplaqué impression couleur et traitement anti-uv (y compris fourniture et mise en œuvre)	1200 €	U	1	1200 €
TOTAL HT				1680 €

10 Scénario de référence

Conformément aux modifications apportées par le décret du 1 août 2016 à l'article R122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comprendre : « Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet, dénommée " scénario de référence ", et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ».

Le tableau suivant présente l'analyse résultant de l'approche complémentaire relative au scénario de référence.

Thématique	Synthèse de l'état initial	Evolution sans le projet	Evolution avec le projet
Paysage	<p>Le projet s'inscrit dans le paysage ouvert du Santerre où l'horizon se caractérise par une forte présence de l'éolien permettant de qualifier ce paysage d'éolien. Sur ce paysage, se succèdent les bourgs dont les caractéristiques sont similaires, à savoir, un clocher élancé visible depuis les routes, des franges bâties généralement végétalisées et une forte proximité entre chaque bourg justifiant le très faible mitage rural (les sièges d'exploitations s'insèrent généralement dans le bourg).</p> <p>Le Santerre est bordé au Nord et à l'Est par la vallée de la Somme qui représente un paysage emblématique du département tant sur le plan environnemental (faune et flore riche) que paysager, qui en justifie, entre autres, son attrait touristique.</p> <p>Plus au Nord et à l'Est, la Somme cède sa place à un paysage dont le relief en moutonnement anime les horizons multipliant les effets surplombant et les effets de creux. Ainsi, les perceptions longues sont bien souvent ponctuelles. Les boisements sont plus présents et occupent les secteurs de vallons ou les crêtes trop pentues pour être exploitées.</p>	<p>A l'échelle du grand territoire comme à l'échelle locale, il n'y a pas d'évolution clairement prévisible.</p>	<p><u>Echelle du grand paysage :</u> Le projet s'insérera dans le paysage dans l'emprise visuelle globale de l'éolien sur le territoire limitant ainsi l'élargissement visuel de l'éolien sur les horizons mais augmentant la densité apparente des éoliennes. Depuis le Santerre, l'éloignement tend à réduire fortement sa visibilité du fait de premiers-plans bien souvent occupés par des éoliennes venant ainsi prendre l'ascendant visuel sur le projet. Depuis la Somme, l'encaissement de la vallée limitera la visibilité du projet. Néanmoins, depuis les coteaux Nord, et plus particulièrement depuis les points de vue aménagés pour le tourisme, le projet apparaîtra bien souvent en globalité. Depuis le Vermandois et l'Amiénois (secteur du souvenir), le relief en moutonnement permettra de limiter fortement la perception du projet, malgré des situations en promontoires.</p> <p><u>Echelle du paysage proche :</u> Sur les abords du projet, des aménagements seront réalisés permettant d'acheminer les matériaux et les éoliennes ainsi que d'entretenir le parc durant sa phase d'exploitation. De nouveaux chemins seront créés mais la plupart s'appuieront sur des chemins existants (élargissement et stabilisation principalement). Le socle des éoliennes réduira de manière relativement limitée la surface d'exploitation des terres agricoles.</p> <p><u>Réversibilité :</u> Les éoliennes étant des objets démontables, il peut être supposé que le jour où le projet sera entièrement démonté (pour quelque raison), la parcelle retrouvera sa vocation agricole initiale.</p>
Edifices et sites protégés	<p>L'aire d'étude éloignée compte 42 édifices, 3 sites et 9 éléments concourant pour une inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les édifices les plus sensibles sont principalement ceux situés sur les aires d'étude rapprochée et immédiate,</p>	<p>Inscription des biens listés sur la liste UNESCO</p>	<p>Le projet s'ajoutera au contexte éolien déjà dense du territoire lui permettant d'entrer bien souvent en covisibilité avec des édifices protégés mais dans une mesure raisonnable, et plus particulièrement depuis les futurs biens UNESCO.</p>
Tourisme	<p>La valorisation touristique du territoire est déjà bien présente du fait de la présence des éléments patrimoniaux liés à la Grande Guerre (tourisme de mémoire) et la proximité de la vallée de la Somme, qui cristallisent à eux</p>	<p>Pas d'évolution marquante envisagée à court et moyen terme</p>	<p>Le projet pourra permettre de créer de nouveaux points d'arrêt à proximité de sentiers cyclables traversant les bourgs d'Assevillers et de Flaucourt.</p>

11 Bibliographie

Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME), 2010

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Décembre 2016

Atlas des paysages de la Somme, Direction régionale de l'environnement, Décembre 2007

Dossier de candidature au Patrimoine Mondiale de l'UNESCO des "Sites funéraires de la Première Guerre Mondiale (front Ouest)"

www.somme-tourisme.com

<http://www.historial.fr/champs-de-bataille/circuit-du-souvenir/>

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/943/nature_paysages.map

<http://www.somme14-18.com/circuit-du-souvenir-lieux-memoire/projet-unesco-preservation-sites-memoire>

<http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr/>

12 Méthodologie du volet paysager de l'étude d'impact

L'étude d'impact est une analyse technique et scientifique permettant d'envisager, avant que le projet ne soit construit et exploité, les conséquences futures positives et négatives du projet sur l'environnement, et notamment sur la commodité du voisinage, la santé, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique (cf. art. L511-1 du code de l'environnement).

Dans ce cadre-là, l'étude paysagère du dossier d'étude d'impact a pour objectifs :

- D'analyser et d'identifier les enjeux et sensibilités patrimoniaux et paysagers liés au projet éolien ;
- D'analyser la cohérence d'implantation du projet dans son environnement, d'identifier les effets, les impacts et de déterminer les mesures d'intégration paysagère.

12.1 Composition de l'étude d'impact :

Le volet paysager de l'étude d'impact comprend quatre grandes parties s'articulant de la manière suivante :

- L'état initial comprend l'analyse paysagère du territoire d'étude qui permet, au regard du territoire d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel de la zone et des paysages susceptibles d'être affectés par le projet. Une sensibilité est affectée à chacun de ces enjeux, dépendante du projet éolien considéré dans la présente étude.
- La proposition de préconisations découlant des enjeux et sensibilités identifiés précédemment et la comparaison de différentes alternatives d'implantation mènent à la définition du parti d'implantation des éoliennes sur le site.
- L'analyse des effets de ce parti d'implantation et son croisement avec les enjeux identifiés sur le territoire d'étude lors de l'analyse paysagère permet de définir les impacts paysagers des éoliennes.
- La proposition de mesures afin de supprimer, réduire ou compenser les impacts paysagers identifiés précédemment. La prise en compte de ces mesures permet par la suite d'évaluer les impacts « résiduels » du projet éolien.

L'analyse paysagère du territoire d'étude du présent document inclut une approche sensible du paysage au regard du projet éolien envisagé, appuyée pour l'essentiel sur des visites de terrain, qui sont complétées par une recherche bibliographique. L'étude est basée sur les préconisations de l'ADEME énoncées dans le « Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens » de 2004 (remis à jour en 2010), notamment en termes de méthodologie.

12.2 L'analyse paysagère

12.2.1 Paysage institutionnel

D'un point de vue paysager, la réalisation de l'étude d'impact est soumise à certaines réglementations en vigueur, et épaulée dans sa conception par des éléments guides, qui servent alors de référence pour l'analyse. Ainsi l'analyse des différentes composantes paysagères, et notamment à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, s'appuie sur plusieurs de ces documents et notamment :

- **Les documents réglementaires généraux** comprenant le code de l'environnement, la loi relative à la protection des monuments et sites de 1930, la loi paysages de 1993, la convention

européenne du paysage de 2000 et le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, datant de décembre 2016.

- **Les documents réglementaires qui s'appliquent spécifiquement à la zone d'étude** comme les PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux), les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) et autres documents réglementaires (arrêtés préfectoraux, municipaux, etc.).
- **Les documents guides**, qui ne sont en aucun cas des documents prescriptifs, qui servent de base pour l'élaboration du volet paysager de l'étude d'impact. Selon le contexte et l'étude terrain réalisée au préalable, ces documents peuvent éventuellement être relativisés. Ainsi sont pris en considération les Atlas des paysages (départementaux ou régionaux), les Schémas Régionaux de l'Éolien (SRE) annexés aux Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE), les Plans de paysage éolien (départementaux ou régionaux) ou encore les fiches-outils éditées par la DREAL et/ou DDT.

12.2.2 Analyse des caractéristiques paysagères selon un emboîtement d'échelles

L'analyse paysagère a pour objectifs de :

- Définir les composantes paysagères constituant le paysage étudié : Il s'agit de présenter les éléments structurants du paysage (relief, réseau hydrographique, végétation, infrastructures, habitat et contexte éolien) ;
- Définir les unités paysagères en prenant en compte les limites de l'unité, les composantes paysagères représentées et les repères paysagers présents ;
- Définir les lignes fortes du paysage afin d'en mesurer l'orientation ;
- Recenser les enjeux et les sensibilités inhérents au site en vue de l'implantation d'un parc éolien.

Les caractéristiques paysagères présentées dans cette analyse peuvent être abordées selon différents degrés de précision, selon la proximité au projet. En conséquence, des aires d'étude ont été définies en fonction de l'éloignement au projet, afin de pouvoir procéder à un traitement par emboîtement d'échelles. Ils sont ensuite affinés et modulés sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (lignes de crête, falaises, importants boisements, vallées, sites et monuments protégés emblématiques, etc.)

12.2.2.1 Détermination des aires d'étude

Par la suite, l'analyse se décline sur trois aires d'étude :

● **L'aire d'étude éloignée :**

Cette aire constitue la zone d'impact potentiel maximum du projet. Il s'appuie sur la notion de prégnance (cf. glossaire) du projet éolien dans son environnement et non uniquement sur celle de sa visibilité. Ainsi un périmètre maximal de 20 Km a été établi, au-delà duquel la taille perçue des éoliennes n'est plus considérée comme visuellement impactante dans le paysage.

Sur cette aire d'étude, l'analyse permet de localiser le parc éolien dans son environnement global. Il s'agit dans un premier temps de présenter, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les éléments structurants du paysage (relief, réseau hydrographique, végétation et activités humaines). Ils sont ensuite déclinés au travers d'unités paysagères, avant de terminer par l'étude du patrimoine protégé du territoire.

● **L'aire d'étude rapprochée**

L'aire d'étude paysagère rapprochée est une zone dans laquelle le projet éolien sera un élément paysager fort. Il s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et qui véhiculent des valeurs.

Cette aire, d'environ 6 à 10 Km en fonction de l'accessibilité visuelle du projet, permet de présenter les lignes de forces du paysage, de saisir les logiques d'organisation et de fréquentation en termes d'espaces habités, de zones de passage (tourisme et infrastructures) et de qualité paysagère (espaces touristiques et protégés). Il permet également de comprendre le fonctionnement des vues (identification des points d'appels, rapports d'échelles, effets d'encerclement et/ou de saturation visuelle, rythmes paysagers et champs de visibilités statiques et dynamiques, etc.).

● **L'aire d'étude immédiate :**

Aire d'étude étudiant l'interface directe du projet avec ses abords (de quelques centaines de mètres à 5 Km selon la configuration du paysage), il permet d'analyser les composantes paysagères propres au site ainsi que les perceptions proches en tenant compte des habitations et infrastructures situées à proximité immédiate du projet. L'analyse paysagère de l'aire d'étude paysagère immédiate permet ainsi d'avoir une première appréciation du fonctionnement du site (abords, accès, qualification du site, etc.).

12.2.2.2 *Partis pris dans l'analyse des composantes paysagères*

● **Les Unités paysagères**

Les unités paysagères établies dans la présente étude se basent sur une approche sensible et plastique du territoire (visites de terrain) et sur la base bibliographique des Atlas de paysages édités par les DREAL au niveau régional et/ou départemental. Cependant, les unités paysagères de la présente étude ne sont pas obligatoirement identiques à celles des Atlas de paysages, elles peuvent être adaptées à l'échelle d'étude et modulées en fonction de l'approche terrain qui a été faite.

Les structures et les composantes paysagères sont les deux principaux éléments de ces unités paysagères et permettent ainsi de les identifier et de les caractériser. Les structures paysagères intègrent trois dimensions : **topographique, fonctionnelle et symbolique**. La dimension symbolique est signifiante dans l'identification et l'organisation de ces éléments de paysage. Cette dimension inscrit dans l'espace perçu les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à un paysage.

Les dynamiques d'évolution (développement de certains secteurs, abandon d'autres...) et les projets de développement des territoires sont pris en compte, notamment pour évaluer les enjeux paysagers à l'échelle locale (mise en cohérence du projet éolien avec les autres projets du territoire, notamment en matière d'urbanisme) et analyser l'attractivité et l'image véhiculée d'un territoire.

Les composantes anthropiques sont également prises en compte dans la mesure où elles génèrent des structures paysagères particulières et traduisent des usages et appropriations de l'espace (répartition des villes et villages, maillage routier et utilisation de ce maillage routier).

Une approche complexe du paysage par unité paysagère permet d'identifier les grandes lignes de force susceptibles d'orienter le choix du projet, mais également de traiter les interrelations entre les éléments de paysage, qui traduisent aussi le fonctionnement de celui-ci. Ces interactions fonctionnelles peuvent être biophysiques ou sociales, donc aussi bien matérielles qu'immatérielles.

Au sein de l'analyse paysagère, ces unités sont abordées de manières différentes selon les aires d'études établis précédemment :

- **À l'aire d'étude éloignée**, les unités paysagères et les particularités paysagères de grande échelle sont présentées à travers leurs caractéristiques principales (topographiques et fonctionnelles). La dimension symbolique est ici traitée par l'analyse des dynamiques du territoire qui peuvent renseigner sur la perception et l'attractivité de la zone. Le tourisme n'est pas spécifiquement abordé à moins d'avoir une image spécifique et forte à l'échelle de l'unité et/ou des sites touristiques d'ordre régional ou national.

- **À l'aire d'étude rapprochée**, un rappel des unités paysagères ou un traitement par sous-unités paysagères (si justifié, ce choix est laissé au paysagiste) est fait : Les trois aspects d'une unité paysagère présentés précédemment (topographique, fonctionnel et symbolique) sont repris en se focalisant sur les logiques d'organisation, de fréquentation et sur les relations visuelles observables (identification des points de vue sensibles depuis les axes fréquentés, touristiques, urbains). La vitesse de déplacement rentre alors en compte dans les sensibilités paysagères par rapport au projet éolien, et une distinction est faite entre les vues statiques et dynamiques (sensibilité moindre pour une vue dynamique que pour une vue statique). La dimension symbolique est ici abordée par la porte d'entrée du tourisme et de la fréquentation des axes de circulation.
- **À l'aire d'étude immédiate**, un zoom est fait sur les abords proches : là où les unités paysagères comprises dans cette aire peuvent être rappelées, mais la description est majoritairement focalisée sur les composantes paysagères propres au site et ses perceptions proches (visuelles et touristiques) en tenant compte des habitations et infrastructures situées à proximité immédiate du projet. Les dynamiques d'évolution sont abordées si besoin via une analyse des documents d'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale selon la taille de l'aire.

● **Le patrimoine**

De nombreuses protections réglementaires s'exercent sur les territoires français. Seules celles qui sont inhérentes aux paysages et aux regards que portent les sociétés sur leurs éléments sont prises en compte dans le volet paysager de l'étude d'impact. Toutes n'ont cependant pas le même niveau d'importance et donc d'enjeu :

- **Le patrimoine mondial de l'UNESCO** : différents critères déterminent l'inscription de lieux au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette protection est relativement « rare » et est peu rencontrée dans les projets éoliens, elle est également très prestigieuse et conforte des orientations touristiques.
- **Les Parcs Nationaux** : très orientés « nature », organisés en une « zone cœur » et une « zone d'adhésion » aux protections distinctes, ils drainent de nombreux touristes et acteurs et participent à la reconnaissance des paysages qui les portent.
- **Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)** : cette protection est moins contraignante que celle d'un Parc National. Le développement est encouragé et souhaité, dans la mesure où il est qualitatif et valorise le territoire du parc dans ses composantes rurales, paysagères et patrimoniales. La relation au public (accueil, éducation et information) constitue l'une de ses missions essentielles. La labellisation « Parc Naturel Régional » draine ainsi un grand nombre de visites.
- **Sites et édifices inscrits ou classés** : cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.
- **Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), anciennement Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain Paysager (ZPPAUP), et assimilés** : il s'agit d'une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Elle présente l'intérêt de protéger des ambiances et permette de traiter les problématiques de mutabilité urbaine et d'intégration paysagère. Ces protections correspondent souvent à des mises en scène du bâti au sein d'une vallée, dans des bourgs où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Le périmètre réglementaire de ces derniers s'étend alors au périmètre de l'AVAP.

- **La protection au titre des monuments historiques** : cette protection est la plus rencontrée dans le cadre des projets éoliens. Un monument historique est un édifice, un espace qui a été classé ou inscrit afin de le protéger, du fait de son intérêt historique ou artistique. La protection peut être totale ou partielle, ne concernant alors que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.) et comprend une vigilance quant à la qualité et au maintien de la mise en scène de l'édifice dans le paysage. Cet état de protection concerne ainsi du patrimoine architectural bâti ou vernaculaire. Il s'agit souvent d'éléments isolés dans le paysage, bénéficiant parfois d'une mise en scène particulière, mais qui ne vont pas jouer sur la perception globale d'un territoire autrement que par leur répartition et leur récurrence.

Dans l'aire d'étude éloignée, vu le nombre élevé d'éléments patrimoniaux, ils ne sont pas présentés de manière exhaustive, mais est traité de manière globale, en sélectionnant **les éléments les plus représentatifs, qui permettront d'appréhender sa diversité et sa sensibilité générale**, et en isolant les particularités qui peuvent mériter une attention soutenue. Seront ciblés en priorité ceux à fort enjeu qui peuvent montrer une sensibilité vis-à-vis de l'implantation d'un parc éolien sur la ZIP. Il s'agit de trouver les **points de vue touristiques de référence et les points de vue évidents du domaine public** pouvant les mettre en situation de covisibilité.

Dans l'aire d'étude paysagère rapprochée, ils sont étudiés plus finement en présentant **les caractéristiques visuelles de chacun**. Il s'agit de trouver pour chacun, le ou les **points de vue les plus fréquentés du domaine public** pouvant les mettre en situation de covisibilité.

À l'aire d'étude paysagère immédiate, ils font l'objet, en raison de leur grande proximité au projet éolien, d'une étude approfondie tenant compte de **leur implantation et de tous les lieux de perception, même confidentiels**. Il s'agit de trouver **l'ensemble des points de vue du domaine public** pouvant les mettre en situation de covisibilité. Dans le cas **d'une potentielle covisibilité depuis les espaces privés**, une analyse spécifique des sensibilités et impacts pourra être envisagée depuis ces derniers ou depuis un ou des points de vue équivalents. Cette analyse est laissée à l'appréciation du paysagiste et/ou du développeur éolien en fonction des cas traités.

Si certains édifices n'ont pu être repérés sur site du fait de leur inaccessibilité visuelle ou physique (végétation dense, champ privé), ils sont alors considérés comme étant intégrés dans un écrin empêchant leur visibilité.

Enfin, par aire d'étude, **un tableau récapitulatif de l'ensemble du patrimoine protégé** du territoire d'étude est présenté, intégrant le numéro de rattachement de l'élément patrimonial protégé à la cartographie, la commune de rattachement, la dénomination de l'élément protégé, la nature de sa protection, la ou les aires d'étude dans lesquelles il se situe, l'unité paysagère dans laquelle il se trouve, son enjeu et la sensibilité paysagère qui lui est associée. La mention de ou des aires d'étude concernées par un élément patrimonial protégé permet notamment de renseigner sur la distance de celui-ci au projet, en donnant une fourchette de valeurs.

Le patrimoine mondial bénéficie d'une analyse spécifique en raison son caractère exceptionnel reconnu. **Une partie spécifique lui est alors consacrée dans** les différentes étapes de l'étude d'impact (analyse paysagère et détermination des enjeux et sensibilités, évaluation des impacts « brut », mesures et évaluation des impacts « résiduels »)

L'analyse paysagère et la détermination des enjeux et sensibilités se base sur trois éléments : le bien et sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), la zone tampon UNESCO si elle existe et l'Aire d'influence paysagère (AIP) (cf. Glossaire). L'analyse se fait au travers de la notion « d'intégrité du bien », appréciée au sein des trois zones d'études (le bien, la « zone tampon » et l'AIP).

L'intégrité du bien peut être de composition, visuelle et/ou fonctionnelle. Elle est évaluée sur les trois zones selon le type de bien, sa sensibilité par rapport au projet et le respect des critères de la V.U.E. du bien. Si le projet éolien porte atteinte à la V.U.E. du bien, un abandon ou une modification majeure du projet devra être envisagée, comme indiqué dans le « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » de 2017.

Les Parcs nationaux et les parcs naturels régionaux ne sont pas inclus dans le tableau récapitulatif ou l'analyse générale du patrimoine. Ils font l'objet d'un point à part, du fait de l'étendue et de la nature de leur protection. **Leur charte (si elle existe) sert alors de base pour analyse**, afin de statuer des enjeux pour ce type de protection et des sensibilités par rapport au projet éolien.

► Infrastructures et bourgs

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, **seuls les grands axes départementaux, régionaux, nationaux ou européens** sont considérés dans l'analyse paysagère. À cette échelle, ils sont hiérarchisés en fonction de leur portée (européenne, nationale ou plus locale) et du type d'usagers qui les fréquentent (vacanciers, grands routiers ou au contraire, des locaux).

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, **les axes majeurs de circulation sont identifiés en se basant sur leur fréquentation**. Les données utilisées pour réaliser cette analyse sont celles fournies par le développeur éolien. À cette échelle, **les axes départementaux de moindre importance** sont également considérés en plus de ceux analysés à l'aire d'étude éloignée. Le champ visuel considéré pour les vues depuis ces axes dépendra notamment de la vitesse de circulation.

Sur l'aire d'étude immédiate, tous les types d'axes sont considérés : ceux déjà mentionnés aux deux aires précédentes, mais également les routes communales, les dessertes des hameaux et les chemins forestiers et agricoles présentant une sensibilité.

Les bourgs du territoire sont étudiés de différentes manières selon l'aire d'étude considérée :

À l'aire d'étude éloignée, seule l'étude des grandes agglomérations et des tendances générales d'implantation des bourgs est faite.

À l'aire d'étude rapprochée, on considère plus particulièrement les bourgs dits « principaux » : sont englobés dans cette terminologie, les bourgs du territoire qui rassemblent un certain nombre de critères cités dans la liste non exhaustive suivante : centre urbain majeur, population élevée par rapport aux autres bourgs de l'aire, bourg desservi par les axes les plus fréquentés de l'aire, valeur patrimoniale ou touristique reconnue au moins au niveau départemental, silhouette bâtie prédominante dans le paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, etc.

Ces bourgs sont alors analysés selon deux entrées :

- L'étude de leur implantation qui permet de poser une première approche du contexte paysager du bourg et d'évaluer les rapports d'échelles qui peuvent être mis en jeu entre la silhouette du bourg, la topographie environnante et le projet éolien ;
- L'analyse des intervisibilités depuis le centre du bourg, mais aussi entre la silhouette du bourg et le projet depuis les axes fréquentés (vues dynamiques) ou depuis des points de vue fréquentés (vues statiques) proches.

À l'aire d'étude immédiate, une étude fine des bourgs est réalisée. Elle tient compte de leur implantation et de tous les lieux de perception, même confidentiels. Il s'agit de trouver l'ensemble des points de vue du domaine public (depuis le cœur du bourg et depuis les entrées/sorties) qui peuvent les mettre en situation de covisibilité avec le projet.

► Tourisme et fréquentation

La dimension symbolique des paysages est entre autres traduite dans la présente analyse par l'étude du tourisme et de la fréquentation du territoire. Cette recherche est conduite uniquement à l'aire d'étude rapprochée et immédiate dans un souci de pertinence et d'adéquation avec l'échelle d'analyse.

Seule exception, à l'aire d'étude éloignée, les sites touristiques emblématiques (reconnus à l'échelle régionale ou nationale) peuvent être mentionnés. L'étude de ces éléments peut alors être accompagnée de leur fréquentation annuelle, qui permet notamment de justifier d'un potentiel enjeu fort ou très fort à l'échelle éloignée.

Autrement, l'analyse touristique se base sur les documents et informations mis à disposition par les offices de tourisme et les communautés de communes. À l'échelle l'aire d'étude immédiate, les hébergements sont également étudiés.

► L'étude des hameaux

Les hameaux sont traités de manière détaillée uniquement à l'aire d'étude immédiate et cette analyse ne concerne que ceux situés à moins d'un kilomètre du site d'implantation potentiel.

L'analyse sur les hameaux doit être prise avec précaution, puisque deux difficultés principales limitent l'étude des hameaux :

- D'un point de vue quantitatif, les espaces de vie d'un hameau sont divers : accès aux parcelles, jardin, orientation des façades des maisons... et présentent autant d'angles de vue différents sur le projet, qui traduisent des enjeux et des impacts différents, distincts et pas toujours quantifiables (voir point suivant). Toutes ces « zones de vie » ne peuvent cependant être exhaustivement étudiées.
- D'un point de vue qualitatif, l'analyse des espaces privés (maisons, jardins, etc.) se fait via l'analyse de l'orientation des façades des habitations et des visibilitées depuis l'espace public (voies d'accès), ce qui ne permet pas toujours de cibler au plus juste la réalité des vues depuis les espaces privatifs.

► Le Contexte éolien et les effets cumulés

Si aucun autre projet ou parc éolien n'est présent au sein des aires d'étude, l'analyse des effets cumulés dans l'état initial n'a pas lieu d'être. L'étude des effets d'encerclement, de rémanence et de saturation visuelle du projet est alors uniquement abordée lors de l'analyse des effets et des impacts.

Dans l'ensemble de l'étude, les projets éoliens considérés (en dehors du projet de la présente étude) sont uniquement ceux construits, autorisés ou en instruction bénéficiant d'un avis favorable de l'Autorité Environnementale (AE). Les projets en instruction n'ayant pas eu cet avis peuvent être mentionnés dans l'analyse paysagère à la demande du développeur éolien, mais ne sont pas pris en compte dans l'étude des enjeux et impacts paysagers.

Pour chacun des projets mentionnés dans l'étude, il est renseigné le nom du projet, la ou les communes concernées, le nombre de machines par projet et l'implantation des éoliennes.

L'analyse des effets cumulés se fait selon trois critères : la rémanence de l'éolien dans le paysage, la notion d'encerclement et la notion de saturation visuelle par l'éolien (cf. Glossaire). Cette analyse des effets cumulés permet d'identifier, en fonction des aires d'étude, un nombre restreint de points de vue à enjeu sensibles (6 à 9 maximum) qui seront repris par la suite pour l'analyse des impacts.

Le traitement par ces trois approches est décliné aux différentes aires d'étude de la manière suivante :

- À l'aire d'étude éloignée, l'ensemble des projets répertoriés dans l'aire d'étude seront identifiés et qualifiés selon les critères évoqués ci-dessus. À cette échelle, les effets cumulés sont traités à travers l'analyse de la densité d'éolien sur le territoire et l'identification de bassins éoliens (cf. Glossaire). L'identification de points sensibles par rapport à cette thématique peut également être faite à cette échelle si le territoire s'y prête (belvédère, structure paysagère identifiable et/ou remarquable...).

À l'aire d'étude rapprochée, au regard des bassins éoliens déterminés précédemment et du contexte paysager, les effets cumulés sont analysés depuis un nombre restreint de points représentatifs du territoire et potentiellement sensibles (lieux touristiques fréquentés, points hauts, axes majeurs de circulation terrestre ou fluviale, entrée ou sortie de bourgs principaux, ouverture visuelle depuis un cœur de bourg principal...). Dans le cas d'un point de vue dynamique depuis un axe de circulation, il est préféré une approche maximisante, en le choisissant au niveau d'un carrefour (zone « panoramique » par excellence). Pour chacun de ces points, une approche analytique est faite de manière graphique : sur une visibilité théorique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, l'angle de l'horizon intercepté par chacun des parcs du bassin éolien concerné est représenté sur un diagramme circulaire dans le cas d'un point de vue statique et sur un angle de vue dépendant de la vitesse de circulation dans le cas d'un point de vue dynamique. Cette approche permet ainsi d'analyser de manière extrapolée les effets de saturation visuelle et d'encerclement en l'état actuel des choses.

- À l'aire d'étude immédiate, la rémanence n'est pas spécifiquement analysée, étant donné la proximité du projet. Néanmoins, les deux autres critères peuvent être pris en compte : l'étude de la saturation visuelle et des effets d'encerclement suit la même méthodologie qu'à l'aire d'étude rapprochée et traite plus particulièrement les bourgs et les axes de circulation. Si cela se justifie, la situation de certains hameaux peut être exceptionnellement étudiée. À cette échelle, les points de vue sélectionnés ne se limitent pas aux vues représentatives, mais peuvent prendre en compte des vues plus confidentielles (entrées/sorties de bourgs, axes de circulation communaux, nœuds viaires...).

12.2.3 Détermination des enjeux et des sensibilités

L'étude paysagère permet de déterminer les enjeux paysagers du territoire, ainsi que les sensibilités vis-à-vis du projet éolien.

12.2.3.1 Définitions des enjeux et des sensibilités

L'enjeu représente ici l'aptitude d'un élément environnemental à réagir face à une modification du milieu en général. Les niveaux d'enjeu définis n'apportent aucun jugement de valeur sur le paysage. Ils n'ont d'autre utilité que de permettre une comparaison et une hiérarchisation selon des critères objectifs issus de l'analyse descriptive tels que l'ouverture du paysage, la structure du relief environnant, la fréquentation publique des lieux, ou la présence d'éléments remarquables.

La sensibilité est « ce que l'on peut perdre ou ce que l'on peut gagner ». Il est défini au regard de la nature de l'aménagement prévu (ici l'implantation d'un parc éolien) et de la sensibilité du milieu environnant à accueillir cet aménagement spécifique.

La définition des sensibilités est une étape importante dans l'étude d'impact. Elle apporte une **conclusion au diagnostic en déterminant « ce qui est en jeu » sur le territoire vis-à-vis du projet.** C'est aussi l'étape qui fonde et structure la suite de l'étude.

Le degré de sensibilité est déterminé par une analyse multicritère :

- La visibilité dans le paysage, en considérant prioritairement les lieux fréquentés (bourgs, axes routiers, circuits touristiques) ;
- L'effet de la topographie et de la végétation environnante sur les vues, depuis un site ou un édifice ou un point de vue tiers, en direction du projet ;
- La valorisation touristique du territoire (itinéraires de randonnées, éléments valorisés, etc.) ;
- La distance par rapport au projet.

Pour l'ensemble de l'étude, ces sensibilités et enjeux sont identifiés et hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'enjeu ou de la sensibilité	Très faible à nulle	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--	---------------------	--------	---------	-------	------------

Hiérarchisation des enjeux et sensibilités

Les enjeux et sensibilités déterminées sont présentés par aire d'étude sous forme d'un bilan écrit, accompagné d'une cartographie synthétique des sensibilités paysagères.

Un tableau récapitulatif des enjeux et sensibilités sur l'ensemble des trois aires d'étude est également dressé, classant les éléments à enjeu par thèmes abordés (composantes paysagères, patrimoine, lieux visités et fréquentés, lieux habités et perceptions quotidiennes et enfin paysage éolien et effets cumulés). Il intègre la dénomination de l'élément, son type, la ou les aires d'étude concernées et la sensibilité paysagère qui lui est associée.

12.2.3.2 Particularité du patrimoine mondial

Lors de la détermination des enjeux et sensibilités, si l'intégrité du bien est conservée, **des points de vues entrants** (en direction du bien et depuis le territoire d'approche du bien) et **des points de vues sortants** (depuis le bien suivant les axes les plus sensibles de perception du projet éolien : depuis l'extérieur ou l'intérieur des bâtiments et depuis les lieux les plus fréquentés) **sont définis sur l'ensemble des trois zones d'étude.**

Elles sont également **évaluées et hiérarchisées en fonction de leur importance** selon la liste non exhaustive des critères suivants : netteté des perceptions, valeur symbolique, signification, fréquentation, reconnaissance socio-culturelle du paysage et du bien, notions de distance, qualité des perceptions visuelles, type de solidarité avec le bien (scénique, visuelle, sociale, historique, fonctionnelle...), etc.

Ces points de vue servent ensuite de base pour l'analyse des impacts à venir.